



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

REDYNAMISATION DES PRATIQUES MUSICALES DANS LES COLLECTIVITES DECENTRALISEES : PROJET DE CREATION DE FESTIVAL DE MUSIQUE TRADITIONNELLE DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN

présenté par

Aka Laurent BONGOUA

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : **CULTURE**

Spécialité: **GESTION DES INDUSTRIES CULTURELLES**

Le 14 avril 2013

Devant le jury composé de :

Dr Jean François Fau

Directeur du Département Culture - Université Senghor

Président

Dr Gihane ZAKI

Professeur d'Égyptologie à l'Université d'Hélwan, Directrice
de l'Académie d'Égypte à Rome

Examineur

Dr Bernard Schoeffer

Ancien Chef du Service de Coopération à Radio France
International

Examineur

N'dja BONGOUA

Toi qui as prévu cette aventure depuis belle lurette et m'as montré la voie à suivre.

Une voie faite d'embuches, de déboires et de victoires glorieuses pleines d'espoir.

Tu as, hélas, quitté le monde des vivants au moment où ton rêve devient réalité !

Sois heureux de là où tu es.

Remerciements

Au moment où nous finissons cette formation, il nous plait de remercier certaines personnes qui ont joué un rôle moteur qui nous a permis de parvenir à la réussite de cette aventure tant rêvée.

C'est notamment :

-Le Recteur de l'Université Senghor, monsieur Albert Lourde, pour votre gestion managériale du campus Senghor, soyez remercié.

-Le Directeur du département Culture, monsieur Jean François Fau, notre Directeur de mémoire, homme de grande culture.

-Madame Rania Adel El Guinte, Assistante de Direction au département Culture, soyez remercié du travail que vous abattez.

-Au corps enseignant, à vos rang et qualité, soyez remerciés pour le savoir inculqué.

-Pulchérie Auguste Saffo, femme de grand cœur que Dieu a mis sur mon chemin. Tous mes hommages distingués à toi.

-A mes enfants Bongoua Grace Marie Madeleine et Bongoua Trésor Marie Elie qui commencent leurs pas dans la vie.

-Alphonse Bongoua, mon frère aîné qui ne ménage aucun effort pour me soutenir.

-Particuliers remerciements à Zamblé Hermann, mon collègue, mon voisin de chambre. Merci à toi pour la sincère collaboration et les fructueux échanges.

-Aux Senghoriens et Senghoriennes de la promotion 13, compagnons de noble lutte, merci à vous, particulièrement à Emma Kouadio, Bell Simon Pierre, Yapi Vincent de Paul, Irie Maxime, Kouhon Serges Pacôme, Kangah Alphonse, Yameogo Siaka, Bogono Etienne, Ousmane Ouedraogo, Jean Pierre Moudjalou, Alain Djimassal, Yannick Naré, Ghislain Dzanghi et Anne Marie Faye.

-Des amis de vieille date comme Christophe Diabia, Lieutenant Diabate Moussa et Asseke Bosson Aubin qui n'ont pas hésité à me supporter financièrement.

-Au cours du stage, l'apport de certaines personnes m'a été nécessaire, notamment messieurs Dogbo Guy Modeste, Lamine Koita, Yaba Ernest David et mademoiselle Yah Kra Gwladys.

-Je garde un souvenir convivial aux amis Kpan Ernest et Ahioua Moularet Renaud Guy pour leurs conseils avisés.

A tous, je dis merci.

Résumé

Les activités culturelles produisent des biens et services symboliques, qui jouent un rôle crucial dans les sociétés contemporaines. Support indirect des transferts technologiques et vecteur de transformations sociales, l'échange culturel doit nécessairement être pris en compte dans tout système de développement.

Depuis 1980, la politique de décentralisation dans laquelle se sont inscrits les pays africains, semble dès lors, être une voie à approfondir et à améliorer l'efficacité car basée sur le renforcement des projets nationaux fondés sur l'ancrage territorial de l'action, la mobilisation des parties prenantes et le développement durable.

La décentralisation culturelle dont il est question ici exige alors l'action culturelle concertée du pouvoir national et les collectivités territoriales en dialogue attentif et respectueux avec la société civile et les populations dont ils sont les représentants. L'intérêt supérieur en dépend.

A travers la musique (un mode de vie) et l'industrie culturelle qui font rêver et susciter le désir, c'est toute une industrie qui suit. Les gains générés par l'industrie musicale prennent une importance grandissante dans l'économie en termes d'emplois, d'exportations et de production de richesse. Certains économistes, plus optimistes, notent qu'elle a dépassé le complexe militaro-industriel pour son impact sur l'émergence des nouvelles technologies.

De ce fait, le prestige des festivals de musique attirera des milliers de publics venus du monde entier et nourrira ce secteur économique devenu vital. L'aura dont bénéficiera le District d'Abidjan fera vivre aussi l'industrie du luxe, tout un artisanat de l'hyper luxe et des savoir-faire uniques ivoiriens au monde. L'influence des industries culturelles n'a pas qu'un impact économique. L'influence culturelle peut avoir un effet décisif dans des conflits armés et elle a toute sa place dans les stratégies de développement des nations.

La redynamisation musicale fera vendre Abidjan et le positionner dans le monde globalisé.

Mots-clefs

Culture, décentralisation, centralisation, musique, pratique musicale, redynamisation, Etat

Abstract

Cultural activities produce symbolic goods and services, which play a crucial role in contemporary society. Indirect support technology transfer and vector of social transformation, cultural exchange must necessarily be taken into account in any system development. Since 1980, the policy of decentralization which enrolled African countries therefore seems to be a way to deepen and improve efficiency because it is based on building projects based on national territorial anchoring of the action, the mobilization stake holders and sustainable development.

Cultural decentralization mentioned here then requires concerted cultural activity of national power and local authorities in attentive and respectful dialogue with civil society and populations that they represent. The interests at stake.

Through music (lifestyle) and cultural industries which create the desire and dream, it is an industry that follows. Gains generated by the music industry becoming increasingly important in the economy in terms of employment, exports and production of wealth. Some economists are more optimistic, note that it has surpassed the military-industrial complex for its impact on the emergence of new technologies. This, the prestige of music festivals attract thousands of tourists from around the world and nourish this economic sector has become vital. The aura that will benefit the District of Abidjan will also live in the luxury industry, a whole craft of hyper luxury and unique know-how in the world Ivorian. The influence of cultural industries is not an economic impact. Cultural influence can have a decisive effect in armed conflict and it has its place in the development strategies of nations.

Cultural revitalization sells and position in the globalized world.

Key-words

Culture, decentralization, centralization, music, musical practice, revitalization, state

Liste des acronymes et abréviations utilisés

BIAO-CI : Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire

BURIDA : BUReau Ivoirien des Droits d'Auteur

CD : Compact Disc

CERAP: CEntre de Recherche et d'Action pour la Paix

CFA : Communauté Financière Africaine

CNAC : Centre National des Arts et Culture

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

DA : District d'Abidjan

DGDDL : Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local

DPHT : Direction de la Promotion Humaine et du Tourisme

FDS : Forces de Défense et de Sécurité

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

RCI : République de Côte d'Ivoire

SIP : Syndicat des Industriels du Phonogramme

TIC : Technologies de l'Information et de Communication

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Table des matières

Remerciements.....	ii
Abstract.....	iv
Key-words.....	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	v
Table des matières.....	vi
Introduction.....	1
1 Problématique.....	4
1.1 Processus de décentralisation en Cote d'Ivoire et le District d'Abidjan.....	4
1.2 Description générale de la décentralisation culturelle.....	4
1.3 La décentralisation musicale, nouvelle approche de gestion de la cité.....	6
1.4 Musique, pratiques musicales et consommation culturelle.....	7
1.5 Importance du sujet sur le plan scientifique.....	9
1.6 Contexte qui pose problème.....	10
1.6.1 Le cadre législatif.....	10
1.6.2 Le financement.....	10
1.6.3 L'informel.....	10
1.6.4 La piraterie.....	11
1.6.5 Les infrastructures.....	11
1.6.6 Le marché.....	11
1.6.7 L'absence de données statistiques.....	11
1.6.8 Groupement d'Intérêts Musicaux.....	12
1.6.9 La crise en Cote d'Ivoire.....	12
1.7 Enoncé des sous questions de la problématique.....	12
1.8 Synthèse des données.....	12
2 Cadre théorique (la revue littéraire).....	14
2.1 Approche définitionnelle.....	14
2.2 La revue littéraire.....	16
2.2.1 Culture, socle du développement.....	16
2.2.2 Collectivité locale et promotion musicale.....	19
2.2.3 Stratégie de l'économie culturelle.....	21
2.2.4 Les Industries culturelles.....	23
3 Méthodologie.....	26
3.1 La recherche documentaire.....	26

3.1.1	Dans les bibliothèques	26
3.1.2	La webbographie.....	26
3.2	L'entretien.....	26
3.3	L'observation : l'expérience personnelle.....	27
3.4	Apport du stage: cadre de compréhension du sujet	29
3.4.1	Activités menées	29
3.4.2	Retombées.....	30
3.5	Difficultés rencontrées	30
3.6	Sources d'information.....	30
4	Propositions	32
4.1	Politique de protection	32
4.2	Politique de formation.....	32
4.2.1	La formation	33
4.2.2	La mise en place d'infrastructures.....	33
4.2.3	La mise en place de cadres d'expression	33
4.3	Politique d'aide à la création.....	34
4.4	Politique de financement	34
4.5	Stratégie de communication	34
4.6	Politique de gestion des droits d'auteur.....	35
4.7	La constitution de réseaux.....	35
4.8	Création d'un observatoire de musique	35
4.9	Projet professionnel.....	36
4.9.1	Présentation du projet	36
4.9.2	Contexte et justification	36
4.9.3	Publics cibles	37
4.9.4	Objectifs	37
4.9.5	Cadre logique.....	38
4.9.6	Enjeux	38
4.9.7	Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du projet.....	39
4.9.8	Faisabilité	40
4.9.9	Financement du festival	44
4.9.10	Calendrier d'exécution	46
4.9.11	Résultats attendus	47
4.9.12	Suivi et évaluation.....	47
4.9.13	Recommandation.....	47

5	Références bibliographiques.....	50
6	Liste des tableaux	53
7	Annexes	i

Introduction

L'investissement dans la décentralisation en vue d'asseoir une politique de promotion humaine dans les collectivités locales est une question prépondérante qui se pose avec acuité. Avec la décentralisation, les populations et responsables locaux espèrent à la fois l'enracinement de la démocratie à la base, une meilleure mobilisation des énergies, une meilleure satisfaction des besoins et enfin une plus grande participation des populations à la gestion de leurs affaires pour ainsi asseoir le développement local.

Cette politique sociale prônée nécessite une dimension culturelle qui doit s'inscrire dans la volonté de répondre, à l'échelle de la région, à une demande très forte de pratiques culturelles. La culture joue un rôle sans cesse croissant dans le développement des territoires, particulièrement dans le maintien de la cohésion et dans le développement économique. C'est l'occasion de transférer des compétences vers les collectivités locales afin de prendre en compte la culture et sa diffusion vers le citoyen. « *Les citoyens, (...) demandent de plus en plus souvent à la collectivité qu'elle leur offre des services de nature culturelles¹* » affirme Pontier Jean-Marie. Avec l'élaboration des cadres favorables à l'exploitation des ressources, une place de choix revient donc à la culture dans sa version musicale.

Notons que le fait musical est une vieille pratique des sociétés humaines. L'africain manifeste sa joie ou son mécontentement par l'esquisse de pas de danse au rythme de la musique qui se vérifie au cours de certaines cérémonies traditionnelles (funérailles, rites) où l'on danse en pleurant et au cours des mariages et autres réjouissances où l'on danse en riant.

De nos jours, la valeur de la musique se mesure : il est facile de constater que l'industrie musicale et la musique jouent un rôle capital. « *La musique occupe une place considérable dans le corps social avec la flopée de métiers et le chiffre d'affaire engrangée dans sa pratique²* ».

Les collectivités décentralisées doivent favoriser ces initiatives musicales en leur offrant un espace géographique et institutionnel de concertation, de dialogue et d'arbitrage. Dans ce sens, la participation des populations à la gestion de leurs propres affaires est cruciale et indubitable.

Notre problématique se focalise sur les stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir la musique dans les collectivités décentralisées. Plus précisément, elle répond à la question suivante :

« Dans la dynamique du développement socioéconomique et avec l'avènement de la décentralisation, la musique qui fait partie intégrante des mœurs ne doit-elle pas occuper une place de choix dans l'élaboration des plans de développement local? ».

¹Pontier Jean-Marie et (all): *Droit de la culture*, 2^e édition, Paris, 1996, p. 152

²Bongoua Aka Laurent, mémoire, *Quelles stratégies de développement culturel pour la commune d'Agnibilekrou*, Abidjan, 2009, p. 27

Pour résoudre cette problématique, notre vision se distille dans les objectifs suivants :

Objectif général

Il est question de placer la culture au cœur des processus de développement local en mettant en lumière le potentiel que recèlent les pratiques musicales dans le District d'Abidjan.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la diversité culturelle en mutualisant les savoir-faire musicaux et chorégraphiques;
- encourager l'œuvre de création, par ailleurs fondamentale pour le développement en rapprochant la musique de la population;
- valoriser l'artisanat et le tourisme locaux;
- assurer la visibilité d'Abidjan.

Notre étude se rapporte aux méthodes nécessaires à utiliser pour que la musique soit soutenue et prise en charge par les collectivités locales, comment la vulgariser, la démocratiser et la rendre vivable et viable. L'organisation de marché musical, crée un modèle d'affaires, assure une visibilité et une certaine vivacité de la culture pour le développement d'où le thème : « **Redynamisation des pratiques musicales dans les collectivités décentralisées : projet de création de festival de musique traditionnelle dans le District d'Abidjan** ».

Cette étude se propose de faire un véritable tour d'horizon de la question culturelle version musicale et nous plonge dans le débat actuel de la prise en compte de la culture dans les plans de développement local prônée de nos jours pour le développement des sociétés modernes.

Pour traiter ce sujet, le plan adopté épouse le squelette suivant : une problématique qui fait l'état des lieux, c'est-à-dire le bilan des pratiques musicales dans le District d'Abidjan (I) ; un cadre théorique où nous donnons la définition des concepts les plus importants et la revue littéraire comme pour camper sur le terrain de notre investigation (II) ; la méthodologie, il s'agit de la manière de concevoir les méthodes, paradigmes et techniques de recherches pouvant permettre de répondre aux questions formulées et de traiter efficacement le sujet (III) et des propositions en vue de trouver des pistes pour parvenir à développer et animer musicalement à des degrés divers les collectivités locales avec en toile de fonds un projet professionnel qui vise à promouvoir un festival autour de la musique traditionnelle pour donner une visibilité musicale dans les collectivités locales notamment à Abidjan et à Bongouanou (IV).



Figure 1 : Carte géographique de la Cote d'Ivoire

Source : Division Géographique de la Direction des Archives du Ministère des Affaires Étrangères, 2004

1 Problématique

1.1 Processus de décentralisation en Côte d'Ivoire et le District d'Abidjan

Le processus de décentralisation en Côte d'Ivoire a véritablement démarré en 1978, avec la loi n° 78-07 du 09 janvier 1978 portant création de vingt-six (26) Communes de plein exercice. Depuis lors, le nombre des communes n'a cessé de croître. Aujourd'hui, avec la redynamisation et le renforcement de la politique de décentralisation, la Côte d'Ivoire compte plus de sept cent (700) communes de plein exercice sur toute l'étendue du territoire national. Dans cet élan, ont été créés : trente et une (31) Régions, cinquante huit (58) Départements et deux (2) Districts. Ensuite, il a été adopté, en juillet 2003, la loi portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales. Cette dynamique de décentralisation vise :

- le renforcement de la démocratie et la bonne gouvernance ;
- le rapprochement des pouvoirs de décisions des communautés de base à partir des effets conjugués de la décentralisation et de la déconcentration ;
- le développement économique global du pays axé sur la gestion efficiente de l'économie locale et la lutte contre la pauvreté au niveau local.

En effet, dans la perspective de la reconstruction post-crise, les collectivités territoriales apparaissent comme des acteurs incontournables dans les stratégies de consolidation de la paix et dans les processus de développement participatif.

Relatif au District d'Abidjan, il est de création légale récente (Loi n° 2001-478 du 09 août 2001), le District d'Abidjan³ est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La création de cette unité administrative découle de la logique de décentralisation dans laquelle s'est inscrite la Côte d'Ivoire depuis une quinzaine d'années. Depuis 2001, la ville n'est plus dirigée par une mairie centrale mais Abidjan est érigée en District englobant, en plus des dix (10) communes urbaines, les trois (3) nouvelles sous-préfectures d'Anyama, Songon et Bingerville. Le poste de Gouverneur du District, nommé par le chef de l'État, est actuellement occupé par monsieur Beugré Mambe Robert depuis mai 2011.

1.2 Description générale de la décentralisation culturelle

La mise en œuvre de la décentralisation culturelle passe par une compréhension des phénomènes musicaux suivie d'une large implication de l'autorité locale dans sa promotion. Le sens culturel qui forge

³Site internet: <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci/> consulté le 12 novembre 2012

nos appartenance et identité trouve son essence dans la communication musicale où le virtuel et l'immatériel prennent une place de choix. Partant, il serait fallacieux de nier les potentialités indubitables que recèle le soutien aux manifestations musicales par le canal des collectivités locales. Insistant sur le rôle indéniable de la musique dans notre société, la DGDDL note que « *la gestion de la musique joue un rôle fondamental dans l'environnement socioculturel* ⁴ ». Il est facile de constater en Côte d'Ivoire que le budget alloué à la culture est dérisoire, insignifiant même. Les sollicitations vers les pouvoirs aussi bien étatiques que locaux effectuées par les jeunes désireux de faire de la musique, n'ont jamais eu de suites favorables ou dans une moindre mesure, se limitent à des dons à faibles montants, ce qui les empêche d'évoluer dans la carrière musicale. « *L'activité musicale est délaissée par les pouvoirs institutionnels gestionnaires de la cité* ⁵ » observe Bongoua Alphonse. On peut constater que dans les programmes de gestion municipale, il n'y a aucune ligne budgétaire pour le développement de l'activité musicale. D'autre part, il y a un manque criant d'infrastructures pour accueillir les spectacles tant pour la distribution que pour la vente des œuvres ; dans le District d'Abidjan, à Yopougon, la plus grande commune de Côte d'Ivoire, il n'y a pas de salle de spectacle; quand elle existe, elle ne répond plus à la norme moderne de présentation de spectacle, dépassée par le temps et trop exigüe avec la croissance démographique. De plus, les produits musicaux sur les marchés après plusieurs efforts des artistes, sont très souvent piratés faute de mesures adéquates de protection du marché local et des artistes. D'autres parts, nous constatons que des manifestations musicales ne se font pas connaître du grand public, faute de moyens performants de communication. Des artistes n'ont pas de contact avec les réseaux de communication. Des productions se diffusent difficilement. « *Des événements musicaux se réalisent avec un maigre public faute d'information (large diffusion)* ⁶ », nous a laissé entendre la responsable d'un service de communication. Fort de ces constats, on peut affirmer que les données actuelles sur l'état des manifestations musicales sont alarmantes et se résument en une insuffisance d'infrastructures, en une pénurie d'informations⁷, une production technologique ⁸ en forte croissance, la pauvreté grandissante et la crise financière perdurant.

Face à ce tableau noir, il est urgent de se ressaisir, se remettre en cause afin de dégager de nouvelles voies, des approches et des solutions adéquates capables de stimuler un élan de prise en charge des pratiques musicales dans la cité, d'où la question fondamentale.

⁴Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local : *Guide pratique de l' élu, Abidjan, 2010*

⁵Entretien accordé à monsieur Bongoua Alphonse, Chef de Service Socioculturel et de Promotion Humaine à la Mairie d'Akoupé, Akoupé le 15 juillet 2008

⁶ Entretien accordé à Kouassi Ghislaine de la cellule de Communication du Palais de la Culture, Abidjan, 15 mai 2012

⁷ Aspect général qui se dégage au cours des entretiens réalisés

⁸ Rieffel Rémy, séminaire intitulé : *Médias et Culture*, Alexandrie, du 13 au 17 janvier 2013

Dans la dynamique du développement socioéconomique et avec l'avènement de la décentralisation, la musique qui fait partie intégrante des mœurs ne doit-elle pas occuper une place de choix dans l'élaboration des plans de développement local ?

C'est la question fondamentale de notre projet de recherche.

Il convient, de ce fait, d'approfondir la réflexion et tenter de renouveler la relation entre musique et pouvoir local dans le but de mieux soutenir l'éclosion des activités musicales, un outil encore plus efficace pour l'essor du développement à l'aube du 21^{ème} siècle.

-Comment allons-nous établir le pont collectivités locales – musique au regard des changements que connaît le monde contemporain ?

-Avec les collectivités décentralisées où l'on favorise les initiatives locales en leur offrant un espace géographique et institutionnel de concertation, de dialogue et d'arbitrage et où la participation des citoyens à la gestion de leurs propres affaires est cruciale et indubitable, comment allons-nous mobiliser ces populations à la base pour un développement communautaire et l'éveil d'une conscience locale en faveur de la musique ?

-« *Aujourd'hui, plus de 50% de la population mondiale vit en ville* ⁹ ». Cela induit le regroupement au sein de mêmes espaces d'une grande diversité de personnes aux horizons culturels variés, alors comment la musique peut être perçue comme un vecteur dynamique de développement, dans l'organisation des collectivités urbaines (bonne perception des identités économiques de la collectivité locale) ?

Les réponses à ces interrogations sont essentielles à la compréhension des réflexions qui vont suivre, car elles nous permettent de justifier et comprendre l'attitude des dirigeants de notre société envers la musique.

1.3 La décentralisation musicale, nouvelle approche de gestion de la cité

La musique, excellent moyen de communication demeure à tous égards l'outil de rapprochement des différentes couches sociales. Le District d'Abidjan va mettre en exergue le riche et diversifié patrimoine musical pour ainsi assurer la vie et la survie de nos valeurs culturelles et répondre au défi de l'identification dans un monde de plus en plus globalisé. La musique offre un espace privilégié de dialogue et de communion fraternelle où la connaissance mutuelle se noue et se renoue au bénéfice de la paix et de la réconciliation ici en Côte d'Ivoire. Les activités musicales produisent des biens et des

⁹ Texte complet: <http://www.unesco.org/> consulté le 12 décembre 2012

services, occupent sainement une bonne partie de la population en terme d'emploi ce qui induit la création de richesses d'où la diminution de la pauvreté et du chômage grandissant dans les collectivités. Dans ce cadre, Akroman Azane Daniel affirme : «*La culture représente un levier de développement économique pour les territoires dont elle renforce l'attractivité*¹⁰ ». La jouissance de l'autonomie engendre l'esprit d'initiative, élargit l'horizon et fait vivre sans complexe ce qui suscite l'ouverture de nouvelles perspectives à exploiter. Le dynamisme musical est dans la cité. De ce fait, n'est-il pas intéressant de démocratiser la musique ? Somme toute, la culture permet la transmission de la connaissance, l'éducation et « *la formation, condition de la performance et de la compétitivité* ¹¹ ». La création d'une politique d'éducation artistique et musicale éradiquera l'illettrisme (source de tergiversation et d'erreur) et la maîtrise des outils modernes d'expression et de consommation. On peut en déduire que par la consommation musicale régnera la diversité culturelle, symbole de la rencontre des peuples et vecteur de développement de la cité. La société entre en perpétuel dialogue avec elle-même et avec les autres pour donner une terre admirable, colorée et cosmopolite. Les habitants entrent en dialogue avec eux-mêmes et avec les autres pour donner sens au vivre ensemble. La vie contemporaine, affirmation de la constante évolution industrielle se vit à travers sa réussite économique.

1.4 Musique, pratiques musicales et consommation culturelle

La consommation culturelle rythme le quotidien dans la vie. Les pratiques culturelles courantes se résument principalement à : aller au cinéma, visiter un monument historique, voir une exposition, aller au théâtre, voir un spectacle de danse ; aller à un concert de musique, écouter la radio, regarder la télévision.... Nul ne peut s'abstenir de ces faits. D'où l'utilité incessante des arts et culture dans la société. Jean-Marie Pontier n'a pas eu tort d'affirmer que «*la culture est un ornement, fort utile socialement* ¹² ». De nombreuses opportunités existent en termes de création d'emploi dans la pratique musicale. Il s'agit notamment de l'emploi direct et de l'emploi indirect ou "l'auto emploi". Pour l'emploi direct, on peut recenser entre autres, les producteurs, diffuseurs, commerçants, promoteurs, éditeurs, distributeurs, enregistreurs, arrangeurs.....la liste continue. Des métiers comme médiateur, animateur, ingénieur culturel, expert et consultant en politique culturelle apparaissent et prennent de l'importance croissante en générant valeur et richesse.

¹⁰ Akroman Azane Daniel : *L'importance de l'animation socioculturelle dans une collectivité territoriale*, Abidjan, 2005

¹¹ Ayoun N'dah Pierre : *Moderniser l'Etat africain*, Abidjan, 2003, p. 143

¹² Ibid : Pontier Jean-Marie et (all), p. 1

Concernant l'auto emploi, nous allons nous en tenir aux résultats d'une enquête¹³ menée dans la commune de Yopougon (banlieue abidjanaise) par la mairie de Yopougon.

Protocole de l'enquête: « Nous avons choisi un échantillon de quelques unités de production pour montrer leur niveau d'employabilité. Les critères qui ont présidé au choix de ces projets sont : l'accessibilité au métier, la durée de formation relativement courte (six mois à un an), le caractère d'auto emploi, un investissement peu coûteux, la consommation endogène des produits ou offres¹⁴ ». Ce tableau récapitule les informations recueillies:

Tableau 1: La kyrielle de métiers du secteur culturel

Secteurs	Projets d'entreprise	Métiers	Nombre moyen d'emplois
Culture	Atelier de fabrication d'enceintes acoustiques	Acousticien	3
	Atelier de confection de chaussures artisanales	Chausseur	3
	Gestion et animation d'espaces culturels	Gestionnaire culturel	2
	Organisation de spectacles culturels/artistiques	Organisateur	3
	Création et gestion de kiosques de CD et DVD	Gestionnaire	2
	Atelier de production artistique	Gestionnaire	2
Tourisme	Agence de tourisme local	Guide touristique	2
	Fabrication d'objets d'art	Artiste plasticien	7
	Organisateur de randonnées	Guide-animateur	2
	Organisateur d'excursions et visites en pirogue	Organisateur	3
	Création et gestion de kiosques de produits touristiques	Gestionnaire	2
	Création et gestion d'un restaurant typique	Gestionnaire	3
Loisirs	Gestion et animation d'espaces de loisirs	Gestionnaire d'espaces	3
	Organisation de séances cinématographiques	Organisateur	2
	Promoteur d'un centre de formation artistique	Gérant/formateur	2
	Création d'une salle de jeux (vidéo, babyfoot)	Gestionnaire	2

¹³ Mairie de Yopougon : "Plan stratégique de développement et de valorisation des potentialités socioculturelles de la commune de Yopougon", Abidjan, 2012, P.110

¹⁴ Protocole de l'enquête

	Organisation d'évènements culinaires	Organisateur	3
--	--------------------------------------	--------------	---

Source : Résultats de l'enquête réalisée par la mairie de Yopougon

Il se déduit qu'une kyrielle d'emplois existe dans la pratique d'activité socioculturelle et occupe une masse assez considérable de la population. La culture est pourvoyeuse de richesses commensurables. Selon les chiffres communiqués par le Syndicat des Industriels du Phonogramme (S.I.P¹⁵) « *Les capitaux investis dans l'industrie musicale en Côte d'Ivoire par les presseurs sont de l'ordre de deux milliards de francs CFA et aussi des investissements croissants en matériel d'équipement...les redevances douanières versées aux producteurs sont de 1 à 1,2 millions de FCFA/an.....les recettes douanières sur les importations sont de l'ordre de 500 millions de f CFA/an avec une augmentation de 20 à 25% et sans compter l'ensemble des impôts sur salaire, TVA ASDI, BIC, CNPS et autres* ».

Toujours selon le S.I.P « *l'industrie musicale génère 200 salariés et font travailler 2000 magasins et points de ventes qui eux aussi sont générateurs de revenus et d'emploi* ».

Comme on le constate à travers ces quelques exemples, l'industrie musicale recèle des potentialités réelles. Ce secteur d'activités particulièrement dynamique pourrait être un facteur de développement si les gouvernements prennent des mesures énergiques incitatives pour favoriser l'émergence de véritables industries évoluant dans un cadre formel. Ces quelques exemples justifient l'importance économique de cette étude.

1.5 Importance du sujet sur le plan scientifique

Il est important que le Ministère de la Culture et de la Francophonie, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local puissent avoir un document pour leur permettre de prendre de justes décisions dans l'aménagement du territoire.

En plus il s'agit, à travers cette étude, d'orienter les décideurs dans la prise de décisions en matière d'équipements culturels spécifiques aux arts du spectacle vivant notamment la musique. Les chercheurs et étudiants pourront s'en imprégner pour continuer la recherche.

D'autre part, le projet qui fait la promotion des valeurs culturelles dans l'environnement social s'intègre au système de gouvernance moderne, particulièrement locale. C'est donc en vue de suggérer des méthodes et mécanismes de maintien de la cohésion sociale pour une culture de paix durable qu'il prend tout son sens.

¹⁵Ministère de la Culture et de la Francophonie : *Salon des Industries Culturelles d'Abidjan*, Abidjan, 2005, p. 86

1.6 Contexte qui pose problème

En dépit de toutes les potentialités générées par la pratique musicale, celle-ci connaît d'énormes difficultés. Pire, malgré les emplois et l'engouement procurés par ce secteur d'activités, ses opérateurs sont au bord du gouffre et de la déconfiture faute de réaliser les profits attendus de leur travail et de leurs investissements. Les raisons sont nombreuses et diverses, en voici quelques unes.

1.6.1 Le cadre législatif

L'instrument de protection des droits d'auteurs existe. Le BURIDA travaille, mais pas efficacement. Au regard du cadre organique, il n'existe pas de lois ; quand elles existent, elles ne sont pas assez fortes pour promouvoir et protéger l'industrie musicale. Il semble que les autorités publiques et du District n'affichent pas une réelle volonté de soutenir le secteur.

1.6.2 Le financement

Il existe des mécanismes de financement institutionnel des industries musicales. Ce sont les dons, legs, soutiens, subventions et aides. Cependant, il est à déplorer les procédures de décaissement des subventions qui relèvent un peu trop souvent de parcours du combattant, de la corruption ¹⁶et du clientélisme.

Le système bancaire finance difficilement les pratiques musicales parce qu'elles sont jugées trop stochastiques, hasardeuses et impossible de prévoir le succès pour avoir un retour sur investissement en vue de réaliser des intérêts. *« Difficile de financer les activités artistiques car, le succès est imprévisible, elles sont trop longues et lentes alors que le circuit bancaire est de courte durée; dans ce cas il faut gérer en cohérence deux dimensions qui ne sont pas convergentes »* observe un Cadre de banque qui a requis l'anonymat.

En plus, il faut ajouter que l'artiste, ne sachant monter de projets culturels bancables à même d'avoir l'assentiment du banquier, se rend compte que tous ses dossiers de demande de financement et de prêt sont souvent rejetés.

1.6.3 L'informel

La structure du tissu économique de nos Etats se caractérise par l'informel, les activités liées à l'industrie musicale n'échappent pas à ce phénomène, ce qui engendre de désastreuses

¹⁶ Entretien accordé à un leader vocal d'un groupe musical qui a requis l'anonymat, Abidjan, le 21 juin 2012

conséquences: pas de charges (taxes, impôts...), contrebande et produits piratés cédés sur le marché à des prix dérisoires entraînant une concurrence déloyale.

1.6.4 La piraterie

La piraterie industrielle et la piraterie artisanale existent en Côte d'Ivoire et à Abidjan. La croissance exponentielle de la fraude, de la piraterie et de la contrefaçon sont initiées par de puissants individus ou groupes tandis qu'il y a la faible implication des États face à ce fléau des temps modernes. Les grandes victimes sont les entreprises culturelles et acteurs musicaux. La piraterie industrielle fabrique de milliers de cassettes et de CD illégaux. « *La piraterie en Cote d'Ivoire représente environ 60% des cassettes sur le marché et si rien ne se fait, ce taux pourrait atteindre le seuil de 90% ¹⁷* ».

Quant à la cyberpiraterie ou la piraterie numérique (téléchargement), elle apparaît au stade actuel de la lutte comme une véritable nébuleuse.

1.6.5 Les infrastructures

Les activités musicales régressent et périssent par manque d'infrastructures adéquates pour son apprentissage (école, conservatoire, centre), pour sa promotion et vulgarisation (salle de spectacle).

1.6.6 Le marché

Le marché de la musique n'est pas protégé de même que les circuits de distribution ce qui crée la présence de cassettes, CD et autres produits musicaux piratés et contrefaits dans tous les coins de rue disponibles pour la vente.

1.6.7 L'absence de données statistiques

S'il y a un secteur qui manque de statistiques fiables, c'est bien le secteur de la musique dans le District d'Abidjan. Ce qui fait que ce secteur échappe totalement aux prévisions dans les plans de développement des gouvernements dans la gestion de la cité.

¹⁷Ibid : Ministère de la Culture et de la Francophonie, p. 89

1.6.8 Groupement d'Intérêts Musicaux

Le secteur musical ne dispose pas de Groupement d'Intérêts Musicaux (GIM) pour poser sérieusement leurs préoccupations, défendre leurs intérêts, faire pressions et faire des propositions idoines et alléchantes aux autorités du District en vue d'une meilleure régularisation du corps musical.

1.6.9 La crise en Côte d'Ivoire

La crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire a affecté gravement l'évolution normale de toute activité notamment celle de la musique, eu égard au poids économique au sein de la zone UEMOA et de sa position de plaque tournante de la musique en Afrique.

1.7 Enoncé des sous questions de la problématique

La question principale de notre recherche se pose de la manière suivante :

Dans la dynamique du développement socioéconomique et avec l'avènement de la décentralisation, la musique qui fait partie intégrante des mœurs ne doit-elle pas occuper une place de choix dans l'élaboration des plans de développement local ?

Nous pensons qu'un tel sujet peut être appréhendé dans sa totalité en posant des questions sous jacentes suivantes :

-Comment le District d'Abidjan peut-il servir de catalyseur pour redynamiser les pratiques musicales qui sont sources de revenus et vecteur de développement?

-Comment allons-nous établir le pont collectivités locales – musique au regard des changements que connaît le monde contemporain ?

-Comment allons-nous mobiliser les populations à la base pour un développement communautaire et l'éveil d'une conscience nationale en faveur de la musique ?

Répondre à cette kyrielle d'interrogations constitue la trame de notre réflexion et nous interpelle à mener une analyse profonde dans le souci de mieux appréhender ce fait social qu'est la décentralisation musicale.

1.8 Synthèse des données

Des entretiens avec les élus locaux, il ressort que les financements manquent criardement pour exécuter les projets musicaux. La décentralisation financière n'est pas encore effective pour stimuler le décollage culturel en général et la musique en particulier.

Quant aux Conseillers Culturels des ministères de la Culture et de la décentralisation et autres interviewés, ils estiment que le mal qui ronge la musique et la culture en général est dû au manque de volonté politique plus que de moyens d'où une grave erreur d'appréciation des paramètres du développement.

2 Cadre théorique (la revue littéraire)

2.1 Approche définitionnelle

Avant d'entrer dans le vif du sujet de notre réflexion, il convient de poser une approche définitionnelle de certains concepts clés utilisés dans le champ de ce mémoire. Ainsi nous définissons les mots comme District, Etat, Décentralisation, Centralisation, Culture, Spectacle vivant, Musique, Développement local et Redynamisation.

District

C'est une circonscription territoriale composée d'un regroupement administratif de communes formant une même agglomération et jouissant d'une personnalité juridique et une autonomie financière avec à sa tête un gouvernorat.

Etat

L'Etat¹⁸ désigne la personne morale de droit public qui, sur le plan juridique, représente une collectivité, un peuple ou une nation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire déterminé sur lequel elle exerce le pouvoir suprême et la souveraineté.

C'est donc la forme la plus élaborée de la vie commune d'une société humaine qui exerce son pouvoir par le biais du gouvernement.

Décentralisation¹⁹

La décentralisation est la dévolution par l'Etat de pouvoirs politiques et administratifs à des collectivités, qui choisissent des représentants élus pour assurer des fonctions de service public.

La décentralisation peut se définir comme le procédé technique qui consiste à conférer des pouvoirs de décision à des organes locaux, autonomes, distincts de ceux de l'État.

Centralisation

Type d'organisation étatique dans lequel l'autorité centrale détient la totalité des pouvoirs de décision en matière politique, administrative et financière, les autorités locales étant entièrement dépendantes²⁰.

Culture

L'UNESCO, dans la Déclaration de Mexico sur les Politiques Culturelles lors de la Conférence Mondiale tenue sur ce thème à Mexico du 26 juillet au 06 août 1982 a défini la culture comme suite:

¹⁸ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Etat.htm> consulté le 12-12-12

¹⁹ Mayoukou, Célestin (sous la direction): *Gouvernance du développement local*, Paris, 2003, p.59

²⁰ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/centralisation14129> consulté le 12-12-12

« La culture dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »

Spectacle vivant

Activité artistique comportant le recours à des artistes interprètes (théâtre, musique, danse) exerçant leur activité en général sur une scène. Il se distingue du spectacle enregistré.

Musique

C'est l'art consistant à arranger et à ordonner ou désordonner sons et silences au cours du temps : le rythme est le support de cette combinaison dans le temps, la hauteur, celle de la combinaison dans les fréquences²¹.

La musique est donc à la fois une création (une œuvre d'art), une représentation et aussi un mode de communication. Elle utilise certaines règles ou systèmes de composition, des plus simples aux plus complexes (souvent les notes de musique, les gammes et autres). Elle peut utiliser des objets divers, le corps, la voix, mais aussi des instruments de musique spécialement conçus, et de plus en plus tous les sons (concrets, de synthèses, abstraits).

Musique traditionnelle

C'est l'ensemble des musiques associées à une culture nationale ou régionale ou à une zone géographique²².

Musiques orales et populaires, elles se transmettent à l'oreille, bien que certains groupes et musiciens actuels préfèrent les transcrire sur partition afin de les interpréter ou de les répertorier.

La musique traditionnelle se différencie de la musique dite folklorique car elle ne vise pas à montrer le passé d'une musique (avec costumes etc.), mais à faire vivre les musiques appartenant à un patrimoine de culture populaire dans l'actualité : chaque groupe ou musicien peut s'approprier la musique à sa manière et la faire vivre.

Développement local

Le développement local est un mouvement ascendant dont l'impulsion de base vient des acteurs locaux qui prennent en charge le développement de leur propre territoire par rapport à leur besoin et ressources mobilisables.

²¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/musique> consulté le 13 décembre 2012

²² http://fr.wikipedia.org/wiki/musique_traditionnelle consulté le 13 décembre 2012

Le développement local²³, c'est la dynamique des groupes sociaux destinés à améliorer les conditions économiques et sociales de l'espace où ils vivent.

Redynamisation

Ensemble des initiations et des moyens techniques et pédagogiques utilisés pour accroître l'efficacité de la situation musicale en perte de vitesse.

2.2 La revue littéraire

Dans la dynamique d'une explication du thème, la revue littéraire relative à ces thèmes serait intéressante, notamment:

2.2.1 Culture, socle du développement

La culture est l'ensemble des valeurs, matérielles et immatérielles, formant la marque distinctive d'une société humaine. La culture forge l'âme et représente la vision du peuple. C'est le fondement de ce peuple.

La culture joue un rôle important dans le maintien de la cohésion sociale et la recherche de la paix. Cela se voit suivant la logique d'Auguste Comte, où l'on peut dire que les conflits et guerres actuels sont les manifestations des difficultés d'instauration de l'évolution culturelle. La culture donne du sens et de l'utilité de par le monde. Sans culture, c'est le désordre et le chaos. La prise en compte de la culture engendre la paix durable. Sylla Lancine abonde dans le même sens quand il affirme « *la culture, à l'échelle des valeurs, joue un rôle capital dans la prévention des conflits et dans la préservation de la paix* ²⁴ ». Il fait savoir que pour trouver quelques solutions que ce soit aux conflits actuels et futurs du continent africain, il paraît primordial de nous référer aux normes culturelles africaines, les interpréter, les redynamiser, les réactiver et les confronter avec les autres normes culturelles des autres peuples du monde pour bâtir la paix durable, valable non seulement pour les sociétés africaines, mais aussi pour toutes les sociétés humaines. La présence de la culture unit, relie et harmonise toutes les activités de l'homme dans la société. La culture donne ce qui a un sens, une signification et une direction aux différentes activités humaines et aux différentes représentations de l'homme dans la société; la culture donne un sens à la vie et à la mort. La place de la culture dans le développement social est donc incontestable.

²³ Mayoukou, Célestin (sous la direction): *Gouvernance du développement local*, Paris, 2003, p.59

²⁴ Sylla Lanciné : *Anthropologie de la paix (contribution de l'Afrique à la culture de la paix)*, Abidjan, 2007, p 290

Sur le plan politique, la culture est indéniable car, « *la culture est une donnée qui doit inspirer plus ou moins toute action politique*²⁵ » affirme monsieur Gbagbo Laurent²⁶, ancien Président de la République de Côte d'Ivoire. Il est de notoriété générale que dans le processus de pacification des rapports humains, la culture joue un rôle de veille, de vigilance, de soutien et de direction générale de toutes les valeurs sur lesquelles devront reposer la concorde et la paix entre les hommes. La bonne gouvernance et la démocratie participative ne peuvent se réaliser que dans une bonne ambiance de paix qui est elle-même basée sur la culture. Pour l'exemple de la Côte d'Ivoire où la société a connu une série de renversement des valeurs et où le désordre politique a pris le pas, seule la culture peut assouvir les passions et tensions pour parvenir à la paix et entamer le processus de développement politique comme dirait le vieux dicton « *la musique adoucit les mœurs* ».

La culture peut être considérée comme le résultat d'une interaction complexe entre un sous-système politique qui est l'ensemble des processus par lesquels s'effectuent la régulation des rapports sociaux et la direction des actions collectives.

La culture influence la structure économique d'un territoire et son développement. Dans « *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?*²⁷ », Etounga Manguelle Daniel prend position au débat culturel en montrant la nécessité d'une véritable révolution des mentalités, condition sine qua non du développement économique efficient de l'Afrique.

Il est prouvé que la base du développement politique est la démocratie. Cette démocratie a un fondement culturel indéniable. Bien plus, elle est même attribut culturel. Sans être une exclusivité de telle ou telle société en particulier, elle prend pied, se développe et s'épanouit plus facilement quand il existe un terreau favorable. La démocratie est un processus et non une donnée finie, dynamique et non réalité figée. Elle ne s'acquiert pas du jour au lendemain, mais elle est conditionnée par le degré de réceptivité des individus, donc tributaire du substrat culturel dans lequel ces individus baignent. Tout ceci nous permet d'affirmer que la culture assure le développement politique.

Sur le plan économique, ce sont les auteurs Berthélemy Jean Claude et Coulibaly Abdoullah qui expliquent la bienveillance économique de la culture quand ils affirment que « *La culture constitue potentiellement un déterminant important des performances des nations*²⁸ ». Une part importante est accordée à la culture. Cela se vérifie à la lumière des performances économiques des pays asiatiques

²⁵ Discours de campagne présidentielle prononcée par le candidat Laurent Gbagbo à Agnibilekrou le 20 octobre 2010

²⁶ Laurent Gbagbo, né en 1945, fut le Président de la République de Côte d'Ivoire d'octobre 2000 au 11 avril 2011.

²⁷ Etounga Manguelle Daniel : *L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?* Ivry-Sur-Seine, 1991

²⁸ Berthélemy Jean Claude (sous la direction), Abdoulaye Coulibaly : *Culture et développement en Afrique*, Paris, 2006, p. 9

notamment le Japon entre 1945 et 1990 où la culture fut vénérée par toute la population et a donné la probante performance que nous constatons de nos jours.

En Cote d'Ivoire, une enquête ²⁹a révélé le résultat consigné dans le tableau suivant:

Tableau 2: Mise en valeur des potentialités économiques de la culture

Secteurs	Projets d'entreprise	Métiers	Nombre moyen d'emplois
Culture	Atelier de fabrication d'enceintes acoustiques	Acousticien	3
	Atelier de confection de chaussures	Chausseur	3
	Gestion et animation d'espaces culturels	Gestionnaire culturel	2
	Organisation de spectacles culturels/artistiques	Organisateur	3
	Création et gestion de kiosques de CD et DVD	Gestionnaire	2
	Atelier de production artistique	Gestionnaire	2

Source : Résultats de l'enquête réalisée par la mairie de Yopougon

De ce fait, la valorisation des ressources culturelles, telles que le patrimoine et la création, ainsi que la contribution des industries culturelles à l'économie locale est indiscutable. La culture est une source de création de richesses et de valeurs dans la chaîne de production. Il va être urgent pour la puissance publique de susciter le débat et la réflexion sur les normes et les valeurs régénératrices en matière de richesse, de productivité et de bien-être, en introduisant des visions et des perspectives économiques alternatives qui prennent en compte les industries culturelles car « *les industries culturelles...sont en train de devenir un élément stratégique dans la recomposition des économies dominantes* ³⁰» dit Miegue Bernard (vénérant les bienfaits des industries culturelles). Ce sera le début de la mise en place des stratégies pour la réduction de la pauvreté qui gangrène les cités.

Nous venons de démontrer l'importance capitale de la culture dans notre société. Sans se tromper, on est en droit d'affirmer que, la culture, dans toute sa diversité, représente la condition préalable à la paix, source de bien-être intellectuel, émotionnel, spirituel, et ressource pour un développement socio-politico-économique.

²⁹Ibid : Mairie de Yopougon, p.110

³⁰ Miegue Bernard : *L'information-communication, objet de connaissance*, Paris, 2004, p. 85

2.2.2 Collectivité locale et promotion musicale

Implication des collectivités dans la promotion musicale

La musique fait partie des arts du spectacle vivant qui constitue un pan très dynamique du patrimoine immatériel. Sa vie et survie vont être déterminées par sa croissante et intense pratique dans le tissu socioéconomique. Avec l'amélioration du pouvoir d'achat, la modification des temps libres et les modèles de consommation, la musique s'est étendue avec sa gamme de produits. Elle constitue un véritable corps de métier pour une flopée de personnes et une source de récréologie et de divertissement pour les autres. Son immense bienfait pour ses consommateurs n'est plus à démontrer. Bien conçue, pensée et programmée par les collectivités locales, la musique contribue au développement. Furt Jean Marie ne dit pas le contraire quand il affirme : « *La musique, à travers une démarche de valorisation patrimoniale et territoriale, un instrument de développement durable et viable assis sur une gestion de proximité participative et intégrée* ³¹ ».

Par l'intermédiaire des canaux de la pléthore de médias³² (hypertexte, vidéo, radio, tv, multimédia...), au cours des concerts et dans divers lieux, la musique est abondamment consommée car produite en masse avec un système de réseaux de productions et de distributions tellement sophistiquées et dynamiques qu'elle s'est transformée en industrie. « *Les réseaux et les nouveaux outils de communication contribuent effectivement et fortement à la marchandisation et à l'industrialisation de la culture* ³³ » dit Miège Bernard parlant de l'industrialisation de la culture en relation avec les mutations de la communication. Aujourd'hui les lieux de consommation sont diversifiés de même que l'offre musicale elle-même et la multitude de marchés créés. La consommation se fait par le téléchargement et l'enregistrement de CD. L'appétit musical est aiguillé au fur et à mesure que l'écoute s'intensifie. La musique diffusée capte l'attention des mélomanes, c'est à juste titre que Pierre François affirme : « *les agents acquièrent plus d'appétence pour la musique au fur et à mesure qu'ils en écoutent* ³⁴ »

La pratique du téléchargement et de l'enregistrement sont favorisés par l'avènement des technologies de l'information et de communication et surtout Internet. Ces TIC de la diffusion de masse jouent plusieurs rôles dans l'industrie musicale : développement exponentiel de la musique, prolifération des lieux de consommation musicale, crise de l'industrie du disque, la piraterie industrielle, baisse des prix et destruction du marché et extension des modes de production et de diffusion.

³¹ Furt Jean-Marie et Michel Franck : *Tourismes, patrimoines & mondialisations*, Paris, 2011, p. 87

³² Séminaire de d'Alméida Francisco de l'institution Culture et Développement, Alexandrie du 10 au 15 décembre 2011

³³ Séminaire de Bernard Miège de l'institution Culture et Développement de l'Université Stendhal, Alexandrie du 20 au 26 novembre 2011

³⁴ Pierre François (sous la direction) : *La musique, une industrie, des pratiques*, Paris, 2008, p 69

Hélas ! Ces manifestations ont eu un impact négatif dans l'économie de la musique, constituant ainsi une menace réelle. « *Les possibilités offertes par le téléchargement ont rapidement été perçues comme une menace pour l'industrie du disque. Si cette menace concerne potentiellement l'ensemble des industries de contenu, c'est sans conteste chez les professionnels du disque que la question de la piraterie numérique a été le plus rapidement prise au sérieux*³⁵ ». Alors avec le phénomène Peer to Peer, il y a création d'effet réseaux dont le poids s'accroît avec le nombre de contenu téléchargeable. Il est question d'obtenir un service gratuit de diffusion engendrant pour le consommateur des nuisances (publicités non souhaitées, spam, risque, virus, risque de procès) qui doivent susciter un consentement à payer pour un service sécurisé, fiable et légal.

Le Peer to Peer est conçu pour engendrer une expérience d'utilité qui donnera lieu à une acceptation à payer. Selon Bomsel Olivier³⁶, le P2P pénalise les produits musicaux qui ont des coûts moyens et qui sont sur les marchés étroits. Mais il faut reconnaître d'autre part que le P2P permet aux artistes d'être plus connus grâce à la gratuité.

Bruguière Jean Michel, de son côté affirme que « *en quelques clics, le P2P permet en effet à l'internaute d'accéder à une offre riche et diversifiée d'œuvres à télécharger gratuitement* ».³⁷

De notoriété générale, l'on constate que la communication musicale par le canal des nouvelles technologies de la communication et de l'information crée assez de désagréments. Principalement c'est l'extension de marché dans l'ensemble du monde qui engendre l'uniformisation des comportements, la standardisation de l'identité culturelle, les rapports de force et la domination nord américaine.

Ce déséquilibre crée le contrôle des réseaux de distribution par un nombre limité de conglomérats de taille mondiale. En conséquence, les pays en voie de développement sont concurrencés sur leurs propres marchés ce qui a pour corolaire appauvrissement de l'expression culturelle, découragement des entrepreneurs culturels professionnels nationaux, effritement des productions nationales et le mimétisme. Alors, comment lutter contre la piraterie ?

Il n'y a pas de réponse toute faite à cette préoccupation, mais pour assainir le milieu musical, il faut initier des actions de grande envergure telles que l'éducation populaire des masses, création de sites musicaux payants, des mécanismes d'avertissement et de sanction médiatisée par une autorité publique, poursuite judiciaire des systèmes d'échanges des fichiers et construction d'outils de surveillance automatique des réseaux.

³⁵Ib. Ibid : François Pierre, p. 190

³⁶Bomsel Olivier : *L'économie immatérielle, industries et marchés d'expériences*, Paris, 2010, p.204

³⁷ Bruguière Jean Michel : *Droit d'auteur et culture*, Paris, 2007, p.107

De ceci, nous retenons que l'avenir du développement de la musique est incertain, contrasté par l'avancée croissante du numérique et l'avènement des technologies de l'information et de la communication qui ont bouleversé les habitudes de la société. L'introduction d'une certaine éthique qui mettrait au centre l'homme pourrait ramener le monde à des normes vivables. Le respect unilatéral de la culture engendrera les premiers pas de résolution des crises des technologies de l'information et de la communication face à la musique.

2.2.3 Stratégie de l'économie culturelle

L'économie de la culture ³⁸est la branche de l'économie s'intéressant aux aspects économiques de la création, de la distribution et de la consommation d'œuvres d'art. Longtemps cantonné aux beaux-arts, à l'édition, aux arts décoratifs, à la musique et aux spectacles vivants dans la tradition anglo-saxonne, son spectre s'est élargi depuis le début des années 1980 à l'étude des particularités des industries culturelles (cinéma, édition de livres ou de musique) ainsi qu'à l'économie des institutions culturelles (musées, bibliothèques, monuments historiques).

Cette économie de la culture concerne l'ensemble des biens et services qui se déroulent autour de la commercialisation d'une activité culturelle (ressort des œuvres de la création et de l'esprit).

Il est prouvé que le champ de l'analyse économique nécessite les notions comme contrôle de gestion, recherche de financement, optimisation du ciblage des publics, mise en place de plan média et démarche marketing dans la chaîne de création des valeurs. La commercialisation des produits musicaux obéit à toutes ces notions économiques citées. Aussi, sur le marché, n'ont-ils pas une valeur marchande parce qu'ils sont soumis aux lois de l'offre et de la demande. De tout ceci, on parle d'économie de la culture. Benhamou Françoise abonde dans le même sens quand elle affirme : *« l'économie de la culture s'est développée, étendant progressivement son territoire et ses méthodes, jusqu'à obtenir une reconnaissance institutionnelle »* ³⁹.

L'économie culturelle dans sa version musicale prend une forme triangulaire; elle provient de la vente des produits musicaux, de la vente des produits dérivés et de l'économie qui se développe autour de la mobilisation et la commercialisation des produits musicaux.

De cette économie, provient la création de valeurs et de richesses. L'outil de production de biens musicaux engendre plusieurs métiers salariés et libéraux qui entrent dans la chaîne de production de valeur ajoutée à la dynamique économique du fonctionnement de la société.

³⁸http://fr.wikipedia.org/wiki/economie_de_la_culture consulté le 09 décembre 2012

³⁹ Benhamou Françoise : *L'économie de la culture*, Paris, 2003, 2004, p. 5

La commercialisation des produits musicaux répond à la « *Maladie de Baumol* ⁴⁰ » dans la fixation des prix car dit-il « *Ce sont des produits à part si bien qu'il est difficile de contrôler leurs coûts* ⁴¹ ». Des prix aléatoires sont attribués aux produits musicaux alors qu'en réalité ils ont une réelle valeur artistique inestimable. Etant des produits spécifiques, ils ne respectent aucune logique marchande.

Avec la pléthore de produits musicaux sur le marché, étant des produits aléatoires et ne pouvant prévoir d'avance son succès, le producteur a souvent recours au phénomène de star système pour espérer rentabiliser et en tirer profit. Dans ce cadre, Françoise Benhamou confirme : « *la concentration de la consommation sur quelques produits venus d'autres artistes auxquels on reconnaît le talent artistique et on offre la consécration, par la préférence pour la notoriété qui caractérise le consommateur* ⁴² ». Le star système est une économie des arts du spectacle basée sur la médiatisation des artistes. Dans ce cas, le consommateur se fie au signal qui indique la qualité (prix, reconnaissance, présence sur la couverture ou à l'affiche d'un nom connu). De ce fait, la consommation sera grande. Le star système a en outre été amplifié par les évolutions technologiques des supports des biens musicaux agrandissant ainsi la consommation.

Au niveau de l'économie qui se développe dans la mobilisation de la commercialisation des produits musicaux, il est à noter que les supers structures que sont la radio et la télévision, pour atteindre le consommateur et augmenter l'audience, utilisent leurs canaux pour diffuser à outrance la musique dans tous les coins et recoins du monde, diversifiant les lieux de consommation et recueillant ainsi l'adhésion du public. C'est dans cette optique que Françoise Benhamou dans ses recherches sur l'économie de la culture note ceci « *Les industries culturelles tissent des liens étroits avec la télévision, débouché pour les unes, instance de promotion pour les autres, concurrent sans merci pour toutes* ⁴³ ».

L'offre musicale abonde avec l'introduction des technologies de l'information et de la communication et Internet. La consommation de masse inonde toutes les parties du monde et fait entrer dans l'industrie musicale la dominance d'oligopole à frange. Il est formé d'un petit nombre d'entreprises au centre qui détient 90% de part dans le commerce des industries musicales laissant dans la périphérie les 10% de petites entreprises. Ces grosses entreprises appelées Majors disposent de moyens de production, distribution et de promotion très puissants. En exemple le groupe Sony Music occupait en 2002 le premier rang mondial.

⁴⁰ Explication : en Economie, le cout d'une pièce augmente en fonction de la productivité. Or il est difficile d'augmenter les prix des produits artistiques; ces prix des productions ne croissent pas, alors que tout autour de nous, le prix des articles augmentent en fonction de la productivité.

⁴¹ Séminaire de Patrick Besenval, Dirigeant de XLargo production, Professeur associé à la Sorbonne, Alexandrie, du 11 au 15 novembre 2012

⁴² Ib. Ibib : Benhamou Françoise

⁴³ Ib. Ibid : Benhamou Françoise pp. 64-65

Ces produits nécessitent de la publicité et autres moyens de promotion pour une meilleure vente. Les dépenses publicitaires occupent une place importante dans la mesure où elles servent non seulement de signal sur la qualité du produit musical mais aussi et surtout dans la formation des préférences dans le choix. Françoise Benhamou ne dit pas le contraire quand elle affirme « *Afin de focaliser la demande sur des produits, le distributeur...engage des dépenses publicitaires, tente d'occuper les pages culturelles des magazines*⁴⁴ ». Alors le succès commercial s'en suit en augmentant l'audience et en agissant sur le goût.

Il faut ajouter que la spécificité des produits musicaux fait que l'Etat et les collectivités locales doivent initier des politiques et actions telles que allocations, subventions, aides et bourses suivi de mécénat dans le secteur en vue de protéger et soutenir les artistes parce qu'il faut remarquer que le marché du travail artistique est un champ difficile à explorer : *absence de gain de productivité* selon Baumol. Il est facile de constater qu'une bonne partie de ces artistes mène une vie précaire car la dynamique économique ne fait pas bon ménage avec les biens culturels non marchands, aléatoires, à risque et difficiles à prévoir le succès commercial. Somme toute, la musique garde toute son actualité dans une société de la connaissance où la transmission de savoirs et de savoir-faire anciens doit trouver sa place à côté de la capacité d'innovation et participer au développement durable.

2.2.4 Les Industries culturelles

« *Les industries culturelles se définissent comme l'ensemble en constante évolution des activités de production et d'échange culturels soumises aux règles de la marchandisation, où les techniques de production industrielle sont plus ou moins développées, mais où le travail s'organise de plus en plus sur le mode capitaliste d'une double séparation entre le producteur et son produit et entre les tâches de création et d'exécution* ⁴⁵»

Les industries culturelles se caractérisent⁴⁶ par l'importance du travail de création, la reproductibilité, la nécessité d'un travail de renouvellement, le risque croissant de l'investissement, une variété de marchés de rémunération et une articulation entre industrie du support et industrie de contenu.

Ces industries culturelles se structurent principalement autour des filières du livre, du disque, du spectacle et de l'audiovisuel.

⁴⁴ ib. Ibid : Benhamou Françoise p. 68

⁴⁵ Tremblay Michel : *Les vues animées*, Paris, 1990, p. 44

⁴⁶d'Alméida Francisco de Culture et développement, Séminaire intitulé « *Filières industrielles de la culture: structure, acteurs, marchés et enjeux pour la diversité et le développement* », Alexandrie, du 10 au 15 décembre 2011

Sa pratique engendre une flopée de métiers notamment la création, l'édition, la fabrication, la diffusion, la distribution, le commerce de détail et la vente directe. Ces arts engendrent des activités multiformes dont le poids économique est considérable dans nos sociétés modernes.

L'industrialisation de la culture qui en découle, induit une production de masse avec un important investissement et une valorisation des capitaux, l'application systématique de la science et la technologie et une séparation entre le créateur et le produit. De là s'ensuit l'inscription de l'information sur support matériel (un disque, une cassette, CD ou DVD) et rend collectif le bien qui sera appropriable par les consommateurs. La marchandisation du produit au moyen des technologies de l'information et de la communication favorise la recherche du profit, de l'audience et la production industrielle en série tombant ainsi dans une économie marchande. C'est ainsi que les pays puissants détiennent la palme d'or et imposent leur logique de par le monde. Il est facile de constater la présence nord américaine dans la diffusion des produits culturels notamment les films avec de grands groupes comme MGM et Warner Bross, détenteurs de catalogues qui font des chiffres d'affaires⁴⁷ assez intéressants. De ces faits, il en ressort une uniformisation des modes et comportements et autres conséquences néfastes sur la diversité culturelle.

Quant aux pays en développement, la situation de leur production en industrie culturelle n'est fort intéressante. Ce tableau ⁴⁸présente l'évolution de la contribution de certains pays à l'offre mondiale de quelques produits culturels.

Tableau 3: Contribution de certains pays à l'offre mondiale de quelques produits culturels.

Pays	Secteur d'exportation	Montant en 2002 en millier de dollars	Taux de croissance annuel du pays à l'offre mondial	Période
Cameroun	Edition	545	39	2002- 2002
Côte d'Ivoire	Edition	1878	17	1998 -2002
Maroc	Edition	4225	8	1998 -2002
Sénégal	Edition	1160	44	1998- 2002
Sénégal	Musique	825	30	1998 -2002
Afrique du Sud	Musique	13190	30	2000 -2002

Source : Les industries culturelles des pays du sud : enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle

⁴⁷ Farchy Joëlle : *Internet et le droit d'auteur*, Paris, 2003, p.143

⁴⁸ d'Alméida Francisco et Alleman Marie Lise : « *les industries culturelles des pays du sud : enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle* », aout 2004, p.30

La triste situation des pays en développement est due à l'insuffisance des équipements en infrastructures technologiques. Ce manque crée d'énormes désagréments tels que l'importation de produits culturels ; l'appauvrissement de l'expression artistique nationale et le frein à la diversité culturelle.

Pour y faire face, il est urgent et nécessaire d'initier des politiques nationales volontaires et vigoureuses telles que la politique de soutien, de dons, de legs, de bourses, d'aides et subventions, la politique de protection du marché local, la politique de diffusion de quota de productions nationales, l'encouragement au mécénat et la politique de fonds de garantie.

Si ces initiatives sont suivies et appliquées, la production nationale sera stimulée et pourra satisfaire les besoins locaux des populations, véritable préalable à la constitution d'une offre exportable sur les marchés internationaux.

Aussi, pour des raisons identitaires dans ce monde de plus en plus globalisé, les secteurs de l'image, du son et de l'écrit ne gagneraient-ils pas à être protégés et soutenus par des politiques nationales.

D'autre part, il est intéressant d'entrevoir la perspective d'intégration au commerce international, c'est un aspect sur lequel doivent se concentrer les efforts des politiques.

Alors, avec la croissance des industries culturelles, ses pratiquants se doivent d'être des porteurs d'initiatives capables de mettre leurs compétences et leur talent au service d'un projet de développement dans un dialogue avec les différents acteurs présents dans le District d'Abidjan et dans les territoires concernés dans une logique participative qui est celle du développement durable.

Cette approche du développement prend en compte les politiques visant à réduire le rôle de l'Etat et à décentraliser les décisions. Elle accorde une importance essentielle aux initiatives des acteurs locaux, aux ressources et aux valeurs culturelles endogènes. Elle implique une pédagogie de la négociation et la mise en place d'une citoyenneté active.

Le lien entre musique et développement n'a rien d'anecdotique. Tout d'abord, si la musique est un art, c'est aussi une activité multiforme dont le poids économique est considérable. Dans une société postmoderne où le temps libre et la consommation culturelle se sont spectaculairement accrus, les manifestations musicales se multiplient, la pratique instrumentale se démocratise, la diffusion et l'écoute de la musique se généralisent.

3 Méthodologie

Notre méthode de recherche est basée sur la méthodologie mixte qui contient en son sein des données qualitative, quantitative et analytique. Cette méthode nous permet d'appréhender la culture dans son ensemble et particulièrement le développement de la musique dans les collectivités décentralisées. Les techniques de collecte de données ici empruntent les pistes distinctes comme la recherche documentaire, l'entretien, l'apport du stage et l'observation: l'expérience personnelle.

De ce fait, nous pourrions bien cerner les contours de la question musicale, identifier les causes et les manifestations de ses insuffisances et ensuite proposer des solutions idoines pour une meilleure performance musicale dans les collectivités décentralisées.

3.1 La recherche documentaire

3.1.1 Dans les bibliothèques

Plusieurs documents ont été consultés dans la bibliothèque Giovanni Agnelli du campus, dans la bibliothèque du District d'Abidjan et la consultation de journaux et de quotidiens culturels. Le contexte local est passé au peigne fin de même que d'autres contextes étrangers. Nous avons sélectionné des documents d'ordre général et des documents et mémoires spécifiques d'anciens étudiants qui ont trait au sujet suivant une grille de lecture préalablement élaborée. De tout ceci, nous pouvons dire que l'exploitation des documents écrits en rapport avec notre problématique a permis d'élaborer le cadre théorique de la démarche.

3.1.2 La webbographie

Le développement croissant des technologies de l'information et de la communication avec la présence d'Internet nous ont été un outil important. La consultation de nombreux sites nous a permis d'explorer l'expérience d'ailleurs et de quantifier l'expérience locale.

3.2 L'entretien

Au cours du stage, plusieurs entretiens ont été réalisés. Nous avons rencontré des professionnels du milieu musical, des étudiants, des Maires et autres élus et des agents et Conseillers Culturels en fonction dans les services culturels des mairies et au Ministère de la Culture et de la Francophonie, disponibles et disposés à répondre aux questions posées. Le guide d'entretien figure dans l'annexe. Ces entretiens nous ont permis de nous imprégner des notions fondamentales de la question musicale.

Etant du milieu culturel, certains se sont rendu compte de l'utilité de leurs réponses et des avantages que soulève l'entretien. Notre attitude de neutralité a favorisé un esprit ouvert, de sympathie et de compréhension et nous a permis d'avoir les informations nécessaires. Ces interviewés ont exprimé *« leurs perceptions, interprétations et leurs expériences »*⁴⁹ au cours des entretiens. Les propos rapportés nous ont permis de rédiger les pages de ce mémoire et figurent dans les notes de bas de page.

3.3 L'observation : l'expérience personnelle

Notre expérience de Conseiller Culturel, en fonction au Ministère de la Culture et de la Francophonie et au Ministère de l'Intérieur en charge de la Décentralisation, et étant en contact direct avec des personnes ressources comme les artistes et praticiens du spectacle musical, les professionnels de l'action culturelle et des autorités et élus locaux, détenteurs de l'espace où se déroulent les pratiques musicales. Suivant la logique de l'action gouvernementale en matière de développement culturel où l'Etat leur concède le pouvoir de prioriser la culture conformément à la loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

De ceci et après observation attentive des comportements de ces acteurs, nous pouvons dresser le bilan des pratiques musicales dans les villes et régions de Côte d'Ivoire.

Alors, quelle réponse à la question: "Comment s'établit la relation collectivité-musique?"

Démocratisation et promotion du développement harmonieux de la musique, préservation de l'identité locale et le vivre ensemble sont les préoccupations des gouvernements locaux dans leur volonté d'assurer le bien être des populations.

*« Le développement harmonieux de la nation appellent des actions culturelles sur tout le territoire »*⁵⁰, les gouvernements locaux contribuent au développement des activités musicales et œuvrent à les placer au cœur de la construction de leur projet de société. Dès lors, la musique devient une valeur prisée de la sphère publique, elle apporte des services aux autres finalités en tant que champ de leviers de cohérence sociale, d'expression d'attractivité, de rayonnement et de développement économique et touristique dans les territoires.

*« Le grand enjeu culturel pour la collectivité devient alors de favoriser la capacité de toutes les dignités culturelles à se nourrir de leurs apports réciproques, à toutes les échelles de territoires »*⁵¹. C'est dans

⁴⁹N'dah Paul : *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, 2006, p.88

⁵⁰ Ib. Ibid : Pontier Jean-Marie et (all) p.283

⁵¹ *Déclaration Universelle sur la diversité culturelle* adoptée en 2001 par l'UNESCO

ce cadre que le District d'Abidjan s'attèle à questionner l'éthique pour identifier, recenser, répertorier et promouvoir le savoir musical. La création de la sous direction des arts, culture et du tourisme s'inscrit dans cette logique. Cette structure s'évertue à mettre son expertise au service des musiciens en finançant plusieurs activités et en les encourageant par son expertise technique. Au nombre des activités créées, figurent en bonne place la Fête de la Musique, le Concerto de l'Indépendance et "Abidjan sur scène" qui ont lieu tous les 21 juin, 06-07 août et le temps des vacances de chaque année; ils constituent les événements musicaux phares du District d'Abidjan. La diversité de l'offre est encouragée. « *Les perspectives d'avenir de la musique sont heureuses* » à en croire monsieur DOGBO Guy Modeste, Directeur de la Culture, des Arts et du Tourisme au District d'Abidjan. En outre « *Abidjan sur scène est une manifestation qui constitue un trait d'union entre le passé et le nouveau visage d'Abidjan* ⁵² ». Le District d'Abidjan, en collaboration avec certains partenaires s'attellent à créer une structure faisant la promotion des industries culturelles d'Abidjan et banlieues. Notons en plus que le District d'Abidjan, de concert avec le BURIDA sont en train de mettre en place une brigade anti pirate qui consiste à mener des opérations de contrôle dans les points de vente de K7, CD audio-vidéo et autres grandes surfaces de commercialisation de produits musicaux. C'est une manière de contenir la piraterie, source de malheur de l'artiste. La protection du marché local en résulte. D'autre part, des produits musicaux sont subventionnés, bénéficiant de promotion gratuite dans les médias et dans le journal du District. « *Les événements musicaux bénéficient de trois pages de publicité gratuite* » a constaté le Chef du Service Autonome de la Communication du District d'Abidjan.

Sans se tromper, on réalise que le District d'Abidjan mobilise les énergies pour préserver la pluralité musicale moderne et traditionnelle.

Alors il faudra établir un bilan diagnostic où il est question des réalisations quantitatives et qualitatives.

Le bilan des enjeux donne un résultat mitigé qualitativement et quantitativement.

Sur le plan quantité, l'on rencontre de bons résultats au niveau de la musique surtout moderne qui occupe une flopée de personnes; au niveau des infrastructures, nous avons deux espaces (Parc Bressoles et Canal aux Bois) à ciel ouvert qui accueillent l'essentiel des spectacles de nombreux groupes musicaux et autres solo.

Qualitativement on peut retenir des résultats pas satisfaisants, notamment l'impossibilité d'avoir des statistiques fiables relatives au nombre et la fréquence des spectacles; la non protection du marché et la piraterie qui engendrent de graves désagréments pour les artistes ne leur augurant aucun avenir radieux.

⁵² Entretien accordé à Yaba Ernest-David, S/directeur des Arts, Culture et du Tourisme au District, Abidjan, 21 mai 2012

D'autre part, il faut signaler que souvent l'État se désengage de la politique musicale la délaissant aux seules collectivités. N'ayant plus le regard de l'État, les élus locaux exercent leur monopole sur les ressources et services, faisant fi des préoccupations de la population. Cela est du à la méconnaissance et la non application des textes de loi.

On peut ajouter qu'au niveau de la population qui est censée jouer un rôle de prou par sa participation active à la gestion de son affaire, il y a une faible capacité, une faible implication et approche participative laissant libre court aux exactions des gestionnaires locaux.

D'autre part, des problèmes surgissent à l'insuffisance de moyens matériels et logistiques et à la faible mobilisation des ressources du District d'Abidjan. La pauvreté généralisée touchant les populations, le prélèvement des taxes et la collecte des impôts deviennent une corvée punitive des populations, alors les ressources se tarissant, la collectivité n'arrive plus à assurer le minimum de services macroéconomiques d'où une inactivité totale et donc la musique se meurt de même que la réalisation d'objectifs de politique publique des autres secteurs.

Pour conclure, disons que, les expériences d'ailleurs montrent, malheureusement que, la décentralisation a souvent été associée à une diminution des ressources et de l'expertise au plan local, dans la mesure où les responsabilités sont attribuées aux administrations locales, régionales et communautaires sans que les ajustements budgétaires nécessaires ne soient effectués. Il a été également observé, dans certains cas, que les élites locales exercent leur monopole sur les ressources et les services laissant dans les oubliettes les activités musicales.

3.4 Apport du stage : cadre de compréhension du sujet

Dans le cadre de notre formation à l'Université Senghor en vue d'obtenir le Master en Développement dans la spécialité Gestion des Industries Culturelles, nous avons effectué un stage de mise en situation professionnelle. Ce stage d'une durée de dix semaines (du 07 mai au 13 juillet 2012) a eu lieu au District d'Abidjan à la Direction de la Promotion Humaine et du Tourisme tout précisément à la Sous Direction des Arts, de la Culture et du Tourisme.

3.4.1 Activités menées

Au cours de ce stage, plusieurs activités ont été menées, c'est notamment : la participation au séance de réunions préparatoires des manifestations, la rédaction de procès verbal de réunion, la recherche documentaire, la participation à la conférence de presse relative à l'organisation de la Fête de la Musique, la participation au panel sur l'implication des femmes pionnières de la musique ivoirienne, la

participation au spectacle musical, la rédaction de courriers, la rédaction de projet, le secrétariat et la gestion administrative et les échanges autour du thème du mémoire.

3.4.2 Retombées

De ce stage, avec la familiarisation du monde culturel et professionnel, nous retenons les retombées comme l'adaptation en milieu professionnel, la capacité à travailler ensemble dans une équipe, l'appartenance au réseau de professionnel du secteur culturel, le développement de notre sens d'ouverture d'esprit, la facilité de contact et le renforcement de notre capacité en matière de gestion de projet culturel.

On peut conclure en disant que le stage a permis d'acquérir de nouvelles compétences de la gestion culturelle d'une cité.

Dans la suite de la démarche, nous allons relater la kyrielle de difficultés rencontrées dans le recueil d'informations de même que les sources de nos informations.

3.5 Difficultés rencontrées

Dans la recherche d'informations de sources dignes de foi, nous sommes restés en bute à un certain nombre de manquements, qui sont : manque criant de statistiques fiables pour les pratiques musicales; impossibilité d'accéder aux documents comptables retraçant le financement des activités musicales; inaccessibilité au bilan de l'exercice des cinq (5) dernières années dans le secteur musical et au BURIDA, il nous a été impossible de trouver les archives des pratiques musicales

Toutes ces insuffisances ont rendu difficile la tâche et empêché d'avoir d'autres crédibles informations.

3.6 Sources d'information

Nous tenons les informations à partir de la consultation de documents suivants : les cahiers de registres (courriers arrivée, courriers départ et décharges), les rapports moral et financier des bilans d'activités, le dépôt d'archives de la DPHT, le site internet de la DPHT, les mémoires d'anciens étudiants, la consultation des fichiers du service autonome de la communication du District d'Abidjan, les entretiens réalisés avec le Directeur de la DPHT, le Sous directeur des Arts, Culture et du Tourisme et le Directeur des Ressources Humaines du District d'Abidjan et les entretiens avec des groupes d'artistes et autres musiciens qui sollicitent très régulièrement l'expertise de la direction des Arts et Culture du DA.

31

4 Propositions

La puissance publique a obligation de mettre en place une politique culturelle afin d'éviter les attermolements et erreurs qu'on constate dans l'observation de la réalité quotidienne. Avec l'évolution de la société, notre monde est caractérisé par de nombreuses attentes, rudes exigences et les débuts toujours renouvelés. Cette caractéristique impose donc des actions concrètes, bien pensées et conçues, programmées et élaborées de concert avec la participation active de la population en vue de résultats probants.

Le District d'Abidjan doit mettre en œuvre sa politique culturelle⁵³ axée sur le plan qui est décrit dans ce panorama dans la perspective d'une stratégie de prise en charge du développement durable⁵⁴ de la musique.

4.1 Politique de protection

Il est question de la protection des instruments de musique, des artisans et artistes. La protection du patrimoine immatériel musical (l'ethnie et les paroles) est nécessaire. Il est bon de les fixer sur support audio et vidéo en vue de les conserver et éviter ainsi une éventuelle disparition des détenteurs après leur mort. La protection civile et pénale de ces œuvres est importante.

Avec la présence de la police du District d'Abidjan, la protection sera assurée par la création d'une brigade pour une meilleure surveillance des œuvres et protection des artistes. Il y aura la politique de couverture de risque en faveur des artistes.

4.2 Politique de formation

Il faut mettre l'accent sur la formation de ressources humaines car c'est « *la capacité d'une société à valoriser ses ressources humaines qui détermine les transformations constitutives de son développement*⁵⁵ ». Alors, priorité sera accordée à la formation et à la mise en place d'infrastructures et de cadre d'expression :

⁵³ Ib. Ibid : Pontier Jean-Marie p. 284

⁵⁴ Guillou Michel : *Francophonie-puissance, l'équilibre multipolaire*, Paris, 2005, p.43

⁵⁵ Ib. Ibid : Sous la direction de Berthelemy Jean Claude, p.18

4.2.1 La formation

La formation concerne toute la société entière. L'accent sera mis sur la formation initiale et continue des enseignements musicaux avec un programme pédagogique sérieux. Les enseignants de Musique prendront la relève pour la transmettre aux plus jeunes. Les enseignements dispensés par l'INSAAC ne suffisent pas pour compenser les besoins éducatifs d'une ville comme Abidjan.

4.2.2 La mise en place d'infrastructures

Le DA mettra en place un programme de construction :

- d'écoles, centres, conservatoires, universités et centres de recherche pour assurer la formation initiale et continue qui concourra à l'instauration de qualification, de perfectionnement et de stabilisation du personnel de l'activité musicale et culturelle en général.
- de salles de spectacle, salles de danse, centres culturels, théâtres de verdure pour promouvoir la musique.
- d'équipements adéquats et idoines qui joueront un rôle important dans la transmission de l'enseignement musical.

Tout ceci favorisera *l'aménagement culturel du territoire*⁵⁶

4.2.3 La mise en place de cadres d'expression

Le cadre d'expression nécessitera des notions comme :

- l'organisation de séminaire, symposium, conférence, table ronde et atelier de formation pour large diffusion de *l'information*⁵⁷ afin d'assurer une bonne cohésion au sein des instances de gouvernance ;
- la création d'une cellule de ressources musicales qui, en fait, est un centre où seront stockées les données du patrimoine musical. L'information sera diffusée et répercutée à l'endroit de tous les concernés ;
- la structuration du milieu musical par la mise en place d'un groupement d'intérêts musicaux (G.I.M.) chargé de jouer une fonction de veille avec pour responsabilité de: diffuser l'information; de répercuter l'information; d'organiser des actions de promotion, d'établir des livres blancs et proposer des solutions à l'Etat ;

⁵⁶Bonniel Jacques, Séminaire intitulé «*Conception et gestion de projet culturel*», Alexandrie du 10 au 21 février 2013

⁵⁷ Paatii W., *Combattre la corruption*, Paris, 2001, p.28

- la création d'un comité districte composé d'un Conseiller Culturel en service au DA, de dix (10) Conseillers Culturels dans les dix (10) différentes mairies, de trois (3) membres du GIM et de trois (3) Conseillers Culturels en service au Ministère de la Culture et de la Francophonie pour dialogue, concertation et rencontres dynamiques en vue de résolutions d'éventuels problèmes pouvant surgir dans le secteur musical et avoir un système d'informations⁵⁸ efficace et un processus clair de prise de décisions ;
- la création d'un groupe musical du DA avec pour mission d'animer la ville, être présent et agressif sur les réseaux et être présent à tous les grands rassemblements de la ville en vue de se faire connaître, d'accompagner les hommes politiques dans leur campagne politique sur le terrain avant, pendant et après les élections.

4.3 Politique d'aide à la création

Il est question d'initier et d'encourager une politique de soutien sous forme d'aide, de subvention, de bourse, de fonds de garantie, de politique de mécène, de politique de quotas, de concours et de fonds d'aide à la création.

4.4 Politique de financement

Il s'agit de la création de ligne de crédit pour les activités musicales où l'on va se focaliser sur l'augmentation du budget culturel, l'exonération fiscale pour les activités musicales, la réduction de taxes douanières et favoriser la circulation des artistes musiciens.

4.5 Stratégie de communication

Mener une *stratégie de communication* ⁵⁹ basée sur la musique et ses apports vitaux au niveau sociétal avec l'utilisation des nouvelles *technologies*⁶⁰ de l'information et de la communication qui sont en vogue.

L'on utilisera les médias surtout l'audiovisuel par la création d'une télévision et une radio du D.A. avec pour cahier de charges et grilles de programmes focalisés sur la diffusion exclusive de musique.

Les hors médias ne seront pas épargnés dans cette quête de promotion culturelle. L'affichage annonçant les événements musicaux sera exonéré.

⁵⁸Tudesq André-Jean : *L'Afrique parle, L'Afrique écoute*, Paris, 2002, p.6

⁵⁹ Milot Grégoire, Séminaire intitulé « *Communication autour d'un projet culturel* », Alexandrie, du 27 au 31 janvier 2013

⁶⁰ Wolton Dominique : *Internet et après ?* Paris, 2000, p.89

Les relations publiques seront abondamment priorisées. En exemple on favorisera la diplomatie musicale où le groupe musical du DA accompagnera le District dans les voyages et autres missions diplomatiques.

Le marketing musical où il est question de faire le lobbying autour de la musique.

4.6 Politique de gestion des droits d'auteur

La politique de gestion des droits d'auteurs va consister à réduire la piraterie qui gangrène le milieu culturel par une action concertée Etat-DA-artistes-consommateurs. Ce sera une véritable gageure.

Il s'agira de protection sociale des artistes et artisans, de canalisation des artistes et artisans, de regroupement, d'orientation et de transmission d'acquis pour la défense de leurs intérêts et d'autre part de l'amélioration de l'environnement du cadre juridique des affaires et de protection du marché.

4.7 La constitution de réseaux

Encourager la constitution de réseaux notamment de *réseaux de villes*⁶¹ et d'accords de coopération entre les villes par le jumelage de villes et la signature de partenariat. Honneur sera fait à l'échange d'information et d'expertise et non la transposition d'expériences nord/sud. De là sortira le réseau des acteurs musicaux, qui bien structuré, favorisera l'expression plurielle du secteur musical.

4.8 Création d'un observatoire de musique

Il aura un rôle de récolter et d'archiver les données statistiques fiables en vue d'une documentation solide. Ces activités consisteront à faire l'état des lieux de l'offre de musique, le baromètre des investissements publicitaires du secteur des éditions phonographiques en radio et télévision, des propositions d'analyse de l'évolution de l'offre et des vérifications de l'évolution des marchés, des fonctionnalités, la qualité et le positionnement d'une démarche industrielle.

Pour le District d'Abidjan, c'est un centre et un service public majeur d'expression artistique, qui accueille tous les publics dans le cadre de ses multiples activités de diffusion et remplit son rôle d'acteur socioculturel.

L'Observatoire de Musique assure la perpétuation, l'actualisation et l'évolution de la musique. Il constituera un véritable indicateur de la diversité musicale dans le paysage audiovisuel et radiophonique dans le District d'Abidjan.

⁶¹ Ib. ibid : Pontier Jean- Marie p. 284

4.9 Projet professionnel

Promotion de musique traditionnelle : réalisation du festival Morofoue de Bongouanou dans le District d'Abidjan. Un exemple de coréalisation de projets culturels par deux collectivités locales.

4.9.1 Présentation du projet

Le projet du festival Afrik'Tradit intervient dans le domaine des arts du spectacle vivant notamment la musique.

Pendant quatre jours du 19 au 22 juin le monde célèbre la Fête de la Musique: un univers de créativité féconde des musiciens, chanteurs, danseurs, chorégraphes et des sonorités d'ici et d'ailleurs. Abidjan et la région du Moronou ne sont pas en reste pour cet événement culturel majeur rassemblant sur une même scène tous ces acteurs. Vivre au rythme de la musique, véritable thérapie et facteur de cohésion sociale, c'est le pari que veut gagner « Afrik'Tradit ».

Ce projet s'inscrit dans la promotion, la diffusion et la pérennisation de la musique traditionnelle à travers les générations.

C'est aussi un puissant vecteur de communication, de socialisation et de formation intellectuelle des populations.

4.9.2 Contexte et justification

Pour une population de plus de 11 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire comprend plus de soixante ethnies, une ethnie pouvant se définir comme une communauté se partageant des traditions, des croyances et une langue commune. Chaque ethnie dispose de musique traditionnelle qui malheureusement baigne dans la léthargie. Cette situation de la musique traditionnelle est inquiétante car menacée de disparition au profit de la musique dite moderne.

La région de Bongouanou, avec un peuple caractérisé par sa bravoure et son ardeur au travail, est habitée par la population des 'Agni Morofoué'. Couvrant une superficie de 3 100 km² environ, soit 2% du territoire national, elle n'est pas en reste de la situation préoccupante de la musique traditionnelle car dans son patrimoine culturel existe la flopée de musiques traditionnelles. Nous choisissons de les valoriser par l'organisation du festival.

La musique, excellent moyen de rapprochement des peuples demeure à tous égards, le socle de l'intégration de ces peuples malgré leurs divergentes sensibilités. Pour apporter notre contribution au développement culturel, un cadre d'expression des identités culturelles constituera la structure par

excellence de promotion et de vente des produits artistiques et culturels comblant le vide car une telle structure n'existe pas à l'échelle nationale.

C'est ce qui justifie la mise en exergue de l'organisation de ce festival de musiques traditionnelles dénommé « **Afrik'Tradit** ».

4.9.3 Publics cibles

Le projet cible principalement un public local, national et international qui est constitué des jeunes ivoiriens en général, les ivoiriens issus de la diaspora et tout autre groupe social sensible à la chose musicale. Un public secondaire est constitué des professionnels, des acteurs politiques et institutionnels.

4.9.4 Objectifs

Objectif général

Promouvoir la musique traditionnelle d'Abidjan et de Bongouanou au niveau local, national et international.

Objectifs spécifiques

- Favoriser la diversité culturelle en mutualisant les savoir-faire musicaux et chorégraphiques;
- valoriser l'artisanat et le tourisme locaux;
- transmettre les techniques et l'utilisation des instruments musicaux;
- assurer la visibilité des régions d'Abidjan et de Bongouanou.

4.9.5 Cadre logique

Le résumé du cadre dans lequel évolue le projet est présenté dans le tableau suivant

Tableau 4: Présentation du cadre logique du projet

DESCRIPTION	LOGIQUE D'INTERVENTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES Clés du secteur
OBJECTIFS GLOBAUX <i>Promouvoir la musique traditionnelle de Bongouanou et d'Abidjan</i>				
OBJECTIFS SPECIFIQUES	1- Plaidoyer et ateliers aux cadres, leaders d'opinion à travers des ateliers et évènementielles	Participants aux ateliers et aux activités de formation et autres évènementielles	Rapport d'ateliers et des activités et évènementielles	Adhésion des autorités, cadres, société civile et leaders d'opinion
RESULTATS	2- Information: spots publicitaires effets du festival; dépliant	Émissions radio et télévision	Nombre d'émissions radio et télévision	Volonté politique du Gouvernement
OUTPUTS	Populations d'Abidjan et de Bongouanou sensibilisées	Proportion/niveau d'adhésion des populations	Enquêtes statistiques	Adhésion des autorités, cadres, société civile et leaders d'opinion
MOYENS/ INPUTS	Fonds propres, subvention étatique, Collectivités locales et partenariat mécénat	Montrant encaissé/montant demandé	Etas financiers (chèques bancaires et taux d'encaissement)	Environnement économique, gestion rationnelle des ressources propres et politique de financement

4.9.6 Enjeux

Le projet Afrik'Tradit présente des enjeux tant sur le plan économique, socioculturel que politique.

Sur le plan économique

Nous identifions les notions comme la lutte contre la pauvreté, la création d'emploi, la promotion et commercialisation des produits locaux et surtout le développement de l'économie locale.

Sur le plan socioculturel

Développer des activités de médiation et diffusion du patrimoine culturel à destination pour la population locale, nationale et des chercheurs.

Sensibiliser dans l'optique de sauvegarder les langues et identités culturelles locales.

Former les jeunes à la fabrication, l'utilisation et à l'entretien des instruments traditionnels de musique.

Sur le plan politique

Créer une cellule de pilotage territoriale qui permettra de créer des fortes synergies entre les acteurs traditionnels, publics et privés.

Mener des réflexions stratégiques à court et à long terme dans une démarche de mettre sur pied une politique sur la conservation du patrimoine immatériel.

4.9.7 Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du projet

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces du projet sont consignés dans le tableau suivant

Tableau 5: Matrice de l'analyse des FFMO du projet

FORCES	FAIBLESSES
-Compétences en gestion des industries culturelles - Carnet d'adresse bien fourni - Bonne maîtrise de l'environnement - Bonne notoriété - Esprit d'équipe	- Manque de ressources financières -Insuffisance d'expérience en matière d'organisation de festival de musique
OPPORTUNITES	MENACES
- Ville culturelle - Population jeune et diversifiée - Diversité culturelle	- Manque de volonté politique des autorités, - Retard de financement

4.9.8 Faisabilité

Moyen humain

Mise en place d'un comité d'organisation dynamique à même de gérer le projet à bon port. Le tableau récapitule les commission, responsabilité, attribution et contact

Tableau 6: Le comité d'organisation

Commission	Responsabilités	Attributions	Contacts
Un directeur	Diriger	-Superviser les commissions; -Coordonner les activités; -Présider les réunions; -évaluer les feuilles de route; -Entretenir les contacts avec les partenaires et officiels.	00 225 000000
Secrétariat	Rédiger	Rédiger les courriers et les cartes d'invitation	00 225 000001
Logistique		-Confections des banderoles; -Préparation et installation du site	00 225 000002
Finances	Gérer	-Recherche des fonds -Gestion des fonds	00 225 0000003
Communication	Communiquer	-Sensibilisation sur la manifestation; -Pose d'affiches, flyers et installation des banderoles; -Contact avec les médias; -Distribution du courrier.	00 225 0000004
Animation et programmation	Animer	-Sélection des groupes d'artistes; -Elaboration du programme.	00 225 0000005

Communication

Mise en place de stratégies de communication en fonction du public visé:

- Pour le public local

-La communication bouche à oreille;

-les communiqués pendant les célébrations des offices religieuses;

-la radio locale 'Radio Moronou', les radios commerciales, la radio nationale,

-véhicule publicitaire.

- Pour le public national

-télévision 'RTI1' et 'RTI2';

- radio 'Fréquence 2, Chaîne Nationale' et les radios commerciales;
- presse écrite (Fraternité Matin,...), magazines culturels (go'mag,...)
- affiches publicitaires et flyers.

- Pour le public international

Internet et les réseaux sociaux (Face book, Twitter...) sont à utiliser pour diffuser et toucher le maximum de public tant national qu'international.

Organisation

Les sites choisis sont l'Allocodrome de Cocody, l'Allocodrome et le stade Jessy Jackson de Yopougon, le Palais de la Culture de Treichville, le Centre Pilote de Port Bouet, le Centre d'Action Culturelle d'Abobo.

- Logistique

Pour le transport des invités et du personnel, il faut 03 cars de 70 places et 02 voitures personnelles pour des éventuelles courses;

- Hébergement et restauration

Nous avons besoin de 100 chambres d'hôtels, un service traiteur et un bar.

- Artistes et groupes de danses invités

Pour l'animation de ces journées, il nous faut 20 groupes de danse composée de 07 groupes masculin, 07 féminin et 06 mixtes de Bongouanou et 20 groupes de danse regroupée en 07 groupes masculin, 07 féminin et 06 mixtes d'Abidjan.

Les différents rythmes et leurs rôles sont consignés dans le tableau qui suit:

Tableau 7: Rythmes et rôles des danses du Moronou

Rythmes	Genre qui le pratique	Rôle
Moumoune	Femmes	Implorer la fertilité du sol.
Allato	Femmes	Implorer les dieux de la fécondité.
Ewoue	Hommes	Au cours des funérailles;
Assikogo	Hommes/Femmes	Stimuler les gens à la tâche
Awakpa	Hommes/Femmes	Annoncer et souhaiter la bienvenue au nouveau né
Biakpa	Hommes/Femmes	Féliciter le succès

Autres rythmes du Moronou et d'Abidjan.

Il convient de noter que le nombre de personnes par groupe est de 05 maxima.

La sécurité

La sécurité est assurée par cinq membres des FDS (Forces de défenses et de sécurités), cinq de la police municipale et de dix jeunes volontaires. Ces vingt personnes seront présentes et veilleront tout au long des journées sur chaque site.

Santé

Une équipe médicale permanente de cinq personnes avec l'équipement adéquat sera nécessaire pendant ces journées.

Assurance

La compagnie d'assurance AXA va assurer la couverture sociale et matérielle.

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire exige l'adoption d'une législation qui répond aux besoins de la société, une législation réaliste et opérationnelle, une stratégie de préservation et de mise en valeur sera adoptée et le recrutement et promotion de personnels professionnellement qualifiés;

Quant à l'octroi de moyens pour assurer et pérenniser le festival, il nous faut le renforcement institutionnel, la mobilisation de moyens matériel et financier, l'engagement de l'Etat, la mise en place de partenariat et surtout l'autonomie de gestion.

Activités à mener

Une kyrielle d'activités sera au rendez-vous, notamment l'accueil, la prestation des artistes (concerts, playback, live, karaoké...), les ateliers de formation (conférences, débats), les expositions des stands, les bars et restaurations, les jeux de société traditionnelle et moderne, le défilé de mode, l'élection Miss, le concours du plus bel homme, le concours culinaire la billetterie et un concert populaire payant.

5.8.9 Plan d'exécution des taches

Les différentes taches et le chronogramme d'exécution sont consignés dans le tableau suivant

Tableau 8 : Plan d'exécution des différentes taches du projet

	Activités	Durée					
		1 ^{er} mois janvier	2 ^e mois février	3 ^e mois Mars	4 ^e mois avril	5 ^e mois Mai	6 ^e mois J1, J2, J3, J4
1	Montage du projet	→					
2	Négociation des partenariats	→					→
3	Recherche de financement	→					→
4	Recrutement et formation de l'équipe du projet		→				
5	Sensibilisation des différents acteurs			→			
6	Collection d'informations: recensement des différents groupes participants				→		
7	Formation des différents groupes musicaux recensés					→	
	Mise en place du plan de communication						→
8	Tenue du festival						→

4.9.9 Financement du festival

Financement du festival

Le mode de financement de « **Afrik'Tradit** » est celui du public et du privé.

1-Financement public à savoir la subvention de l'Etat à travers le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat.

2-Financement des collectivités (mairies, conseils régionaux, conseil de district...)

3-Le privé, surtout le mécénat jouera un rôle capital pour le festival.

Budget

Budget de financement (sous réserve des évaluations réelles)

Tableau 9: Budget de financement

Désignations	Quantités	P.U	Montant
<u>Secrétariat</u>			
-Saisie (dossier) + impression + reliure	150	450	67 500
-Matière et fourniture de bureau	/	/	15 700
-Confection des Badges	50	250	12 500
-Rapport final	150	200	30 000
Total A			251 400
<u>Déplacements et télécommunication</u>			
- Déplacement (dépôt et suivi des dossiers, contacts des intervenants).	/	/	200 000
-Télécommunications (suivi des dossiers, négociations, intervenant, autres appels)	/	/	300 000
Total B			1 000 000
<u>Médias et support de communication</u>			
- Télévision (publi-reportage, spot à la RTI1 et RTI2 et à canal 2 international)	/	/	3 000 000
- Radio (chaîne nationale, Fréquence2, radio Moronou, radios commerciales)	/	/	1 000 000
- Banderole (double face)	10	50 000	500 000
- Affiches	50	4 000	200 000
- Tracts, flyers	1000	25 000	250 000
Total C			9 900 000
<u>Cachets des artistes</u>			
- Groupe de danses	20 X 4j =80	50 000	4 000 000
- Artistes invités	02	1 000 000	2 000 000
-Journalistes	05	20 000	100 000

Total D			12 200 000
Récompense			
-Concours culinaire	05	50 000	250 000
-Concours miss	03	100 000	300 000
Accessoires	100	7000	
-Palettes d'eaux	20	700	700 000
-Paquets de sucre	01	150 000	140 000
-Boîte à pharmacie	2000	1500	150 000
-Tee-shirt	2000	1000	3 000 000
- Casquettes			2 000 000
Total E			13 080 000
Ouverture officielle et Forum d'échanges	/	/	2000 000
-Cocktail			
Total F			4 000 000
Cérémonie de clôture	/	/	1000 000
-Cocktail			
Total G			2000 000
TOTAL			42 431 700
Imprévu: 5% du budget global			2 121 570
TOTAL GLOBAL			44 552 970

Soit en FCFA 44 552 970 (quarante quatre millions cinq cent cinquante deux mille neuf cent soixante dix). En Euro 67 916,12 (Soixante sept mille neuf cent seize).

Financement prévisionnel

Tableau 10: Financement prévisionnel.

Sources de financement	Pourcentages (%)	Montants en FCFA
Fonds propre	08	3 564 238
subvention étatique	25	11 138 246
Partenariat et mécénat	45	20 048 842
Collectivité locale	22	9 801 656
TOTAL GENERAL	105	44 552 970 Soit 67 916,12 euro

Les sources de financement se déclinent de la façon suivante:

Tableau 11 : Budget de financement

Source de financement Activités		subvention étatique	Partenariat et mécénat	Collectivités locales
Communication		X		
Logistique				X
Restauration hébergement	X		X	
Cachet des artistes		X	X	
Accueil			X	
En pourcentage	10%	30%	40%	20%

4.9.10 Calendrier d'exécution

Nous présentons le calendrier d'exécution des travaux du site de l'Allocodrome de Yopougon

Tableau 12: Calendrier d'exécution

Dates	Lieux	Activités	Heures
1 ^{er} jour	Allocodrome de Yopougon	Arrivée et installation des invités	09 h
	Village festival du	-Ouverture officielle -Visite des stands d'exposition -Pause café -Animation culturelle (danses traditionnelles, cours de langue, tradition orale) - Conférence sur le thème: Musique comme moteur de développement. -Prestation des artistes	10 h 30 12h-13h30 13h30-15h 15h-16h 15h-17h 17h-22h
2e jour	Village festival du	- Exposition-vente - Concours de danses -Prestation d'artistes	09h–17 h 11h- 13h 13h –22h
3e jour	Village festival du	- Exposition-vente - Election miss -Prestation d'artistes - Concours gastronomiques	09h-17h 10h 12h 12h30 -22h 15h - 17h
4e jour	Village festival du Stade Jessy Jackson	-Exposition-vente -Prestation d'artistes -Cérémonie de clôture et de remises de prix -Buffet et soirée de gala	09h – 17h 10h – 13h 14h – 17h 19h – l'aube

Ces journées se reproduisent identiquement dans les autres sites choisis.

4.9.11 Résultats attendus

- La production et la vente des produits artisanaux locaux et autre économie culturelle sont rehaussées;
- le nombre de touristes est augmenté ;
- les méthodes de fabrication sont mieux maîtrisées et les instruments de musique sont mieux joués ;
- les rythmes traditionnels sont bien connus ;
- le District d'Abidjan est mieux animé.

4.9.12 Suivi et évaluation

Il est question d'ouvrir un espace de réflexion sur les enjeux, les actions entreprises, les pratiques, les résultats et les effets pour permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts.

Un bilan journalier interne pour mesurer l'évolution des activités et le degré de satisfaction du public pour une éventuelle réorientation des activités du festival.

Le bilan final avec la participation des parties prenantes ; ce bilan est externe et vise l'objectivité et la transparence.

4.9.13 Recommandation

Le projet est intéressant. Un catalogue sera réalisé pour immortaliser la manifestation dans l'optique de recenser et vulgariser les instruments de musiques, les musiques et danses traditionnelles.

Il convient également d'élaboration un répertoire de musiques et de troupes de danses traditionnelles d'Abidjan et de Bongouanou.

Le comité d'organisation fera établir dans un bref délai le bilan financier afin d'évaluer les écarts avec le budget prévisionnel. L'intérêt majeur et l'engouement suscité par les populations témoignent la nécessité d'organiser chaque année un tel festival non seulement dans la capitale ivoirienne et dans la localité de Bongouanou, mais aussi et surtout d'étendre le projet à toutes les régions de Cote d'Ivoire.

Ce festival Afrik'Tradit constitue ainsi un gage pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

CONCLUSION

Ce véritable tour de la question culturelle nous a permis de faire passer au crible la décentralisation musicale. Somme toute, ce procédé de développement tant prôné de nos jours ne sera suivi d'application réelle que quand la participation active des citoyens aura rencontré l'adhésion totale des élus locaux dans une ambiance dosée de bonne volonté dans la construction coordonnée d'actions musicales dans le District d'Abidjan.

Pour résoudre la problématique, nous avons pris la piste des méthodes comme la recherche documentaire, l'entretien, l'expérience du stage et sommes focalisé sur notre expérience personnelle pour faire des observations participatives.

Les résultats montrent que la musique stagne dans les collectivités locales à la volonté de l'Etat, élus locaux et populations de négliger le développement culturel.

Dans cette optique, la redynamisation musicale exige le suivi d'une stratégie comportant la notion de diffusion musicale, la réduction des inégalités géographiques plus que sociales de l'accès et pratique de la musique; en résumé c'est la démocratisation de l'accès à la musique condensée dans la festivalisation.

Ces expériences placent les autorités étatique et locale au cœur du processus et les publics ne sont plus des consommateurs culturels mais des partenaires associés à la démarche de création.

Les collectivités locales tenteront de plus en plus à fonder leur politique culturelle sur des principes d'aménagement du territoire, d'animation des quartiers, de création d'emplois et de valeur. Ceci en cohérence avec les rapports de proximité qu'entretiennent ces élus avec les acteurs locaux.

Les populations doivent se mobiliser en initiant des projets individuels et plus tard collectifs et se retrouver en organisations professionnelles avec leurs réseaux nationaux soucieux de conserver des relations privilégiées. Cette mobilisation va engendrer une motivation et l'éveil d'une conscience nationale pour générer l'esprit participatif musical.

Dans le souci d'améliorer le vivre ensemble et développer les capacités créatrices de chacun, le District d'Abidjan doit assurer son programme d'actions musicales dans une république décentralisée à l'heure de la mondialisation croissante.

Dans cette logique, ne serait-il pas nécessaire de renforcer la coopération décentralisée ?

La coopération culturelle décentralisée pourra être un vecteur de rupture vis-vis des pratiques actuelles et fruit d'une concertation entre les différents acteurs du nord et du sud, de façon à mieux harmoniser

les finalités du développement culturel, circonscrire les actions à privilégier et la responsabilité participative des parties prenantes.

Dans ce contexte, la coopération culturelle décentralisée, mode renouvelée d'un management territorial stratégique, semble être un bon vecteur pour améliorer l'efficacité des projets culturels version musicale.

5 Références bibliographiques

Bibliographies générales et spécifiques

- 1-Latrive, Florent : *Du bon usage de la piraterie*, Paris, 2007
- 2-Lefebvre, Alain (sous la direction), Tremblay Gaetan : *Autoroutes de l'information et dynamiques territoriales*, Québec, 1998
- 3-Miege, Bernard : *L'information Communication, objet de connaissance*, Paris, 2004
- 4-Ministère de l'Intérieur (RCI) : *réflexion prospective relative à la politique d'administration du territoire en Cote d'Ivoire*, Abidjan, 1993
- 5-Ministère de la Culture et de la Francophonie : *Salon International des Industries Culturelles d'Abidjan*, Abidjan, 2005
- 6-Ouedraogo, Mahamoudou : *culture et développement en Afrique: le temps du repositionnement*, Paris, 2000
- 7-Petiteville, Franck : *La coopération décentralisée les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*, Paris, 1995
- 8-PMI : *Management de projet, un référentiel de connaissances*, Paris, 2003
- 9-Pontier, Jean Marie et (all) : *Droit de la culture*, Paris, 1996
- 10-Touraine, Alain : *La voix et le regard*, Paris, 1978
- 11-Axel, Philippe : *La révolution musicale Liberté, égalité, gratuité*, Paris, 2007
- 12-Tudesq, André : *L'Afrique parle, L'Afrique écoute*, Paris, 2002
- 13-Vinod, Thomas et (all) : *Qualité de la croissance*, Bruxelles, 2002
- 14-Zadi, Kessy Marcel : *Développement de proximité et Gestion des Communautés villageoises*, Abidjan, Aout 2004.
- 15-Grawitz, Madeleine : *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, 1993
- 16-Kamaté, Bouhanman André : *Eléments didactiques pour réussir le mémoire et le rapport de stage, de la rédaction à la soutenance*, Abidjan, 2005
- 17-Besnard, Pierre : *L'animation socio culturelle*, Paris, 1985
- 18-Eteki, Mbumua William : *Démocratiser la culture*, Yaoundé, 1974
- 19-Degni, Segui René : *Droit administratif général, l'organisation administrative*, Tome 1, Abidjan, 2002
- 20-Easterlin, A. Richard : *La croissance triomphante, une perspective historique sur le 21^è siècle*, Paris, 1996

- 21-Kouakou, Kouadio Amos : *Le rôle des Nations Unies dans la résolution de la crise ivoirienne*, Abidjan, 2000
- 22-Bartoli, A. : *Communication et organisation: pour une politique générale cohérente*, Paris, 1991
- 23-Benhamou, Françoise : *L'économie de la culture*, Paris, 2004
- 24-Berthélémy, Jean Claude (sous la direction) : *Culture et développement en Afrique*, Paris, 2006
- 25-Etoundja, Monguelle Daniel : *L'Afrique a t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel?*, Yaoundé, 1991
- 26-Farchy, Joelle : *Internet et le droit d'auteur*, Paris, 2003
- 27-François, Pierre (sous la direction) : *La musique, une industrie, des pratiques*, Paris, 2008
- 28-Guillou, Miche I: *Francophonie et puissance, l'équilibre multipolaire*, Paris, 2005
- 31-Mouandjo, B. Lexis Pierre et Mbianda, Patrice : *Théorie et pratique de la communication*, Paris, 2010
- 32-Observatoire de la décentralisation : *Etat de la décentralisation en Afrique*, Paris, 2007
- 33-Laye, Pierre : *La coopération décentralisée des collectivités territoriales*, Bresson, janvier 2009
- 34-Kitia, Touré : *La piraterie numérique en Côte d'Ivoire, état des lieux et solutions*, Abidjan, 2006
- 36-Mayouka, Célestin : *Gouvernance du développement local*, (et all), Paris, 2003

Articles scientifiques

- 37-Expansion du commerce intra et inter régional entre les pays membres de la CMAC et de l'UEMOA : rapport d'activités.-Centre du commerce international CNUCED/OMC, AIF,-Genève, 2005, pp 3-4.
- 38-Lextrait, Fabrice : *une nouvelle époque de l'action culturelle, Rapport à Duffour Michel, Secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle*, La documentation française, mai 2001.
- 39-d'Almeida, Francisco et (all) : *les industries culturelles des pays du sud: enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle*, Rapport d'étude établie pour le compte de l'agence intergouvernementale de la Francophonie et du haut conseil de la Francophonie, aout 2004

Mémoires consultes

- 41-Ahioua, Moularet Renaud Guy : *Radios de proximité et promotion du livre de langue française pour la production d'émissions littéraires radiophoniques en Côte d'Ivoire*, Alexandrie, 2009
- 42-Kamga, Fotso Anita : *Le marketing du spectacle vivant en Afrique : cas du Cameroun*, Alexandrie, 2007
- 43-Gbossou, Ameh Kodjo : *Médiation culturelle en milieu urbain : l'exemple des centres culturels de proximité à Lomé-Togo*, Alexandrie, 2007

44-Bongoua, Aka Laurent : *Quelles stratégies de développement culturel pour la mairie d'Agnibilekrou?*, Abidjan, 2009

Sites web consultés

45-<http://www.innovation-democratique.org/les-difficultes-de-la.html>

46-<http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/centralisation14129>

47-<http://fr.wikipedia.org/wiki/musique>

48-http://fr.wikipedia.org/wiki/musique_traditionnelle

49- <http://www.dgddl.interieur.gouv.ci/>

50- <http://www.unesco.org/>

51- www.cordes-en-iles-com/developpement.html

52-<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Etat.htm>

53-http://fr.wikipedia.org/wiki/economie_de_la_culture

Lois et règlements consultes

54-Loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

55- Loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime fiscal, financier et domanial des collectivités territoriales.

56-Loi n °2002-04 du 03 janvier 2002 portant statut du personnel des collectivités territoriales.

57- Loi n°2001/478 du 9 août 2001 portant création du District d'Abidjan.

58- Décret n° 80-1184 du 17 octobre 1980 fixant le ressort territorial des communes de la ville d'Abidjan.

59-Loi n° 81-1129 du 30 décembre 1981 portant sur le régime financier des communes et de la ville d'Abidjan.

60-Les lois n° 85-578 du 29 juillet 1985, n°95-608 et n°95-611 du 3 août 1995 modifiant la loi n°80/1180.

61-Loi n° 95-892 du 27 octobre 1995 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale.

Liste des tableaux

Tableau 1 : La kyrielle de métiers du secteur culturel

Tableau 2 : Mise en valeur des potentialités économiques de la culture

Tableau 3 : Etat de la contribution de certains pays à l'offre mondiale de quelques produits culturels.

Tableau 4 : Matrice du cadre logique

Tableau 5 : Le comité d'organisation

Tableau 6 : Différents rythmes et rôles des danses du Moronou

Tableau 7 : Budget de financement

Tableau 8 : Plan d'exécution des différentes tâches du projet

Tableau 9 : Financement prévisionnel

Tableau 10 : Sources de financement

Tableau 11 : Le calendrier d'exécution du programme de Afrik'Tradit

Tableau 12 : Calendrier d'exécution

Liste des figures

Figure 1 : Carte géographique de la Côte d'Ivoire

Figure 2 : Carte du District d'Abidjan

6 Annexes

Questionnaire des entretiens

Chers répondants,

Le présent questionnaire qui vous est soumis, fait partie d'une étude visant à connaître et à comprendre l'environnement des pratiques musicales dans les collectivités locales. Ces entretiens serviront à rédiger un mémoire en vue d'obtenir un Master en Gestion des Industries Culturelles. Il s'interroge sur le rôle de catalyseur que pourrait jouer le District d'Abidjan dans le développement des pratiques musicales et l'impact de la musique dans la construction d'un modèle économique de la culture en générale et celle des industries culturelles en particulier.

1-Age

2- Niveau de Diplôme.

Moins du BEPC

BEPC et plus

Baccalauréat

Bac + 2, 3

Bac + 4 et plus

3- La culture pour vous c'est quoi ?

Simple divertissement

Aucune idée

L'ensemble des connaissances et comportements qui caractérisent une société humaine

4- Pensez- vous que la culture soit une composante essentielle et porteuse de richesses pour le développement de votre communauté, de votre pays ?

Oui

5- Fréquentez-vous souvent les lieux culturels (bibliothèques, musée, théâtre, etc.)?

Jamais

Pas très souvent

Régulièrement

6- Si non pourquoi ?

Pas assez de moyens financiers

Par manque d'information sur les programmations culturelles

Parce que c'est pour une catégorie de personnes dont je n'en fais pas partie.

Je n'ai pas été habitué à ça.

7- Quels sont les lieux culturels que vous avez fréquentés ces derniers 12 mois ?

Le musée

La Bibliothèque

Les concerts

Le cinéma

Autres.....

8- A quels loisirs consacrez-vous le plus de temps ?

Le sport

La télévision

Jeux vidéo et internet

La lecture

Les activités artistiques et culturelles

9- Connaissez-vous les propositions culturelles de votre ville ?

Non

10- Le(s)quel(s) de ces disciplines artistiques avez-vous déjà pratiqué?

La danse

Le théâtre

Musique

Littérature (poésie, nouvelles, romans,...)

Sculpture

Peinture /Dessin

Art plastique

Chorale

Autres

11- Avez-vous déjà suivi des cours ou des formations sur les pratiques musicales et la culture?

Oui

Non

12- Pensez-vous qu'un programme d'éducation musicale et culturelle soit important pour vous et pour les populations?

Oui

Non

13- Selon vous, quel est le rôle que le District d'Abidjan devrait jouer pour que la musique ivoirienne soit plus rayonnante?

.....
.....
.....
.....

14-Selon vous, quelles sont les actions à mener en faveur de la musique ?

.....
.....
.....

15- Avez-vous déjà envisagé de faire carrière dans les métiers de la musique et de la culture en général ?

Oui

Non

Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....